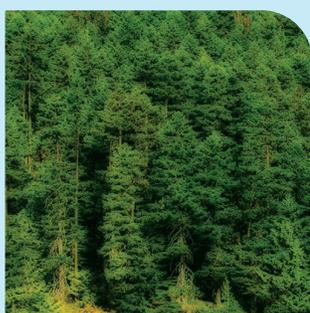


CRRNT

Commission régionale sur les ressources naturelles
et le territoire — Saguenay–Lac-Saint-Jean



PRDIRT

Plan régional de développement intégré des ressources
et du territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean

La Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) a pour mission d'établir et de mettre en œuvre la vision du milieu régional pour son développement qui s'appuie sur la mise en valeur et la conservation des ressources naturelles et du territoire, définie à partir d'enjeux territoriaux et exprimée en termes d'orientations, d'objectifs, de priorités et d'actions.

RÉFÉRENCE À CITER

Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2011. Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean (PRDIRT), 76 pages.



ÉQUIPE DE RÉALISATION

COORDINATION DE L'ÉDITION

Aldé Gauthier, ing. f., Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean

SOUTIEN À L'ÉDITION

Ursula Larouche, biologiste, Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Stéphane Turcot, Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean

ÉQUIPE TECHNIQUE

Hélène Boivin, Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean
Serges Chiasson, Chef d'équipe de la CRRNT, Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Julie Tremblay, biologiste, M. Sc., Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean

SOUTIEN À LA RÉDACTION ET RÉVISION

Alain Belley, géographe, Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Marie-Ève Dion, Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Alexandra Dufour, Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Johanne Simard, Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean

SUPPORT À LA DIFFUSION

Mathieu Gravel, Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Note au lecteur

Le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) introduit un certain nombre d'éléments spécifiques aux préoccupations des communautés autochtones. Aussi, conformément à l'esprit et à la lettre de l'Entente de partenariat intervenue en 2007 entre la Conférence régionale des élus (CRÉ) et le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, représentant la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, le PRDIRT ne saurait interférer avec la négociation territoriale globale en cours entre les gouvernements supérieurs et les Premières Nations innues, ni sur les droits ancestraux de ces dernières, outre son engagement à prendre en compte, le cas échéant, toute entente ou traité convenu.



REMERCIEMENTS

La Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CRÉ) et le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean tiennent à remercier les personnes suivantes pour leur détermination et la constante collaboration dont ils ont fait preuve :

Conseil des commissaires

Gilles Brassard, MRC Maria-Chapdelaine, coprésident
Colette Robertson, Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, coprésidente 2009-2011
Fabien Paul, Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, coprésident 2008-2009
Jean-Pierre Boivin, MRC Maria-Chapdelaine
Réjean Gagnon, Ville de Saguenay
Patrick Girard, MRC Lac-Saint-Jean-Est
Marc Larouche, MRC Domaine-du-Roy
Gilles Néron, MRC Fjord-du-Saguenay
Carl Robertson, Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean
Gérald Savard, MRC Fjord-du-Saguenay
Ross Tamblyn, Ville de Saguenay

Observateurs au conseil des commissaires

Marc Dubé, Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Alain Thibeault, MRNF

COMEX faune

Lucien Girard, RRGZ, président
Marc Archer, CLAP
Luc Bélanger, Environnement Canada
Amélie Bérubé, MRNF
François Caron, MRNF
Serge Chabot, Association des pourvoiries du SLSJ
David Cleary, Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean
Mario Dallaire, Fédération des gestionnaires de rivières à saumon QC
Mélanie Demers, Fédération des pourvoiries du SLSJ
Carol Deschênes, Association des Sauvaginiers SLSJ
Christine Gagnon, CCBB
Dan Gagnon, SÉPAQ – réserve faunique Ashuapmushuan
Clément Gilbert, Association des Sauvaginiers SLSJ
Yvan Harvey, Association des Sauvaginiers SLSJ
Michel Lavoie, CREDD
André Maltais, Association des trappeurs SLSJ
Yves Marchand, Cégep de Saint-Félicien
Jean Moreau, Association des pourvoiries du SLSJ
Andrée-Anne Simard, RRGZ
Marcel Simard, Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs
Robin Tremblay, Contact Nature Rivière à Mars

Comex forêt

Serge Gosselin, AbitibiBowater, président 2010-2011
Claude Bélanger, Rebec inc, président 2008-2010
Mario Belletête, MRNF
Anny Bisson, MRNF
Diane Bouchard, Association forestière SLSJ
Dominic Bouchard, Rebec inc.
Marie-Hélène Bouchard, MRNF
Mona Boulianne, Regroupement des coopératives forestières
Jean Brochu, Représentant de Louisiana-Pacific
Nicolas-Pascal Côté, Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean
Michaël Downey, Fibrek inc.
Daniel Fillion, Syndicat des producteurs de bois SLSJ
Marie-Claude Gauthier, Forêt modèle du Lac-Saint-Jean
Nicole Hyubens, UQAC
Valérie Laberge, Groupe des PDFD Charlevoix–Bas-Saguenay
Sylvain Lalancette, Société Sylvicole Saguenay
Renaud Landry, AETSQ
Caroline Lavoie, Louisiana-Pacific Canada
Michel Lavoie, CREDD
Gérald Lebrun, CIDEL
Benoît Lemoyne, Rexforêt
Daniel Lord, UQAC
Laurent Marcil, Les Industries TLT
Jean Paquet, Agence régionale de mise en valeur de la forêt privée
Serge Ruel, MRNF
Manon Simard, Réseau des scieries indépendantes
Nancy Tanguay, Serres et Pépinière Girardville

COMEX minéral

Réal Daigneault, CONSOREM, président
Guy Archambault, Fonds minier du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Claude Hébert, MRNF
Bernard Lapointe, Les Ressources d’Ariane inc.
Diane Larose, MRNF
Michel Lavoie, CREDD
Louis Ouellet, Granicor inc.
Gervais Simard, Association des prospecteurs du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Carl Tremblay, MRNF
Christian Tremblay, UQAC
Michel Tremblay, CONSOREM
Denis Villeneuve, Niobec



COMEX territoire

Hélène Boivin, Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, présidente
Nathalie Audet, MRC Lac-Saint-Jean-Est
Danny Bouchard, MRC Domaine-du-Roy
Denis Coulombe, Ville de Saguenay
Bruno Girard, MRNF
Diane Larose, MRNF
Steeve Lemyre, MRC Fjord-du-Saguenay
Jacques Potvin, MRC Maria-Chapdelaine
Marc St-Onge, Conseil des Innus Essipit

COMEX énergie

Patrick Côté, Val-Éo, président
Claude Bouchard, Hydro-Jonquière
Michel Desjardins, AbitibiBowater division Hydro-Saguenay
Serge Desmeules, Hydrolienne
Gilles Girard, Négawatt Production
Stéphane Guay, Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean
Michel Lavoie, CREDD
Frédéric Lebrun, Nutrinor
Sophie Massé, MDDEP
Éric Néron, Gaz Métro
Marc Poirier, Société de cogénération de Saint-Félicien
Éric Rousseau, Coop forestière de Ferland-Boilleau
Mathieu Roy, Rio Tinto Alcan
Denis Taillon, Société de développement d'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean
Carl Tremblay, MRNF
Richard Wieland, Agrinova

COMEX eau

Monique Laberge, CREDD, présidente
Nathalie Audet, MRC Lac-Saint-Jean-Est
Luc Boily, MDDEP
Marco Bondu, OBV du Saguenay
Danny Bouchard, MRC Domaine-du-Roy
Paul-André Bouchard, Cégep de Saint-Félicien
Lucie Carrier, Ville de Saguenay
David Cleary, Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean
Daniel Desgagné, OBV provisoire du Saguenay
Aline Gagnon, OBV provisoire Lac-Saint-Jean
Omer Gauthier, MRNF
Marjorie Harvey, MAPAQ
Michel Lavoie, CREDD
Steeve Lemyre, MRC Fjord-du-Saguenay
Paul Pomerleau, Nutrinor
Jacques Potvin, MRC Maria-Chapdelaine
Alain Rouleau, UQAC - Département des sciences appliquées

Comité technique d'aménagement

Nathalie Audet, MRC Lac-Saint-Jean-Est

Hélène Boivin, Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean

Danny Bouchard, MRC Domaine-du-Roy

Denis Coulombe, Ville de Saguenay

Réal Daigneault, président du COMEX minéral

Bruno Girard, MRNF

Lucien Girard, président du COMEX faune

Serge Gosselin, président du COMEX forêt

Steeve Lemyre, MRC Fjord-du-Saguenay

Jacques Potvin, MRC Maria-Chapdelaine

Marc St-Onge, Conseil des Innus Essipit



MOT DES COPRÉSIDENTS

La structure économique du Saguenay–Lac-Saint-Jean demeure encore aujourd’hui largement tributaire des activités d’exploitation et de première transformation des ressources naturelles. La forêt, l’aluminium, l’énergie hydroélectrique et l’agroalimentaire en constituent notamment les bases principales.

Ainsi, la faible diversification des activités économiques et une valorisation insuffisante de nos produits rendent la région particulièrement vulnérable aux soubresauts des économies nord-américaine et mondiale. À témoin, la crise qui perdure dans le secteur forestier depuis 2003 et qui n’est pas sans nous rappeler cette spécificité que nous partageons avec l’ensemble des régions ressources. Les arrêts de production sporadiques, les mises à pied répétées, les fermetures d’usines et de scieries qui en ont résulté, ont entraîné, entre autres effets, une augmentation significative du taux de chômage et une diminution conséquente du pouvoir d’achat au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Afin de s’attaquer à la nécessaire diversification de notre économie, la région réclame haut et fort depuis de nombreuses années le rapatriement d’un plus grand contrôle sur la gestion de ses ressources naturelles et la prise en main de leviers de développement. À cet égard, rappelons la volonté clairement exprimée par la population régionale, en novembre 2005, lors d’une consultation populaire, où, à plus de 92%, elle a donné le mandat aux élus municipaux de négocier une entente avec le gouvernement du Québec visant notamment la décentralisation de la gestion des ressources naturelles.

Le programme relatif à l’implantation de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) répond en partie à cet objectif et, à ce titre, elle doit être perçue comme une première étape de la démarche de régionalisation de la gestion des ressources naturelles. La CRRNT s’inscrit également dans la foulée des recommandations de la Commission Coulombe visant une plus grande prise en compte des aspirations et revendications des régions dans la gestion des ressources naturelles. À cet effet, rappelons que la Commission Coulombe demandait aux régions de proposer un modèle de Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) et invitait les Premières Nations à participer pleinement à cette démarche.

Devant cette opportunité, la Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CRÉ) et le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean posaient un geste significatif, en 2007, en décidant d’un commun accord d’établir un mécanisme décisionnel paritaire de concertation, d’orientation et de coordination sur les questions afférentes aux travaux de la CRRNT, notamment en regard de la production du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT). La CRÉ et le Conseil ont voulu exprimer ainsi leur engagement solidaire au maintien d’un dialogue constant, placé à l’enseigne de l’ouverture, de la transparence et du respect mutuel des droits reconnus aux uns et aux autres. Ce partenariat, toujours d’actualité, témoigne ainsi d’une volonté partagée de favoriser la continuité et la poursuite des liens historiques établis et des relations cordiales qui prévalent depuis toujours entre nos populations respectives. Conclu en marge de l’actuelle négociation territoriale globale amorcée avec les gouvernements supérieurs, ce partenariat ne saurait interférer avec ces négociations, ni sur les droits ancestraux des Premières Nations, outre son engagement à prendre en compte, le cas échéant, toute entente ou traité convenu entre ces dernières et le ou les gouvernements.

C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme et la certitude d'avoir fait œuvre utile que nous déposons aujourd'hui le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ce plan, qui vise à traduire concrètement la vision du milieu régional en matière de développement des ressources naturelles, a nécessité, au cours des trois dernières années, la contribution de plus de 135 personnes et requis une soixantaine de rencontres de travail.

Le PRDIRT a été confectionné dans l'optique d'une amélioration des connaissances, de l'harmonisation des usages et dans une perspective de développement durable. À cette fin, il doit contribuer à la création de la richesse, favoriser l'acceptation sociale, assurer le maintien de la biodiversité et la protection de l'environnement.

Le travail de l'ensemble des intervenants ayant participé aux travaux des différents comités de la CRRNT est teinté par un souci constant à l'égard des caractéristiques économiques, sociales et historiques qui influencent le dynamisme actuel de la région et, par conséquent, les choix préconisés par les intervenants en sont le reflet. Parmi les préoccupations majeures, notons la décroissance démographique, la dévitalisation de municipalités à caractère rural, la problématique du maintien de l'occupation du territoire, l'effritement du bassin de main-d'œuvre et les difficultés croissantes de recrutement de personnel qualifié pour les entreprises, et finalement, le fléchissement du pouvoir attractif de la région ainsi qu'un climat de morosité persistant.

La mise en œuvre du PRDIRT nous permettra de concrétiser des projets qui devront favoriser l'augmentation de la diversité économique, sociale et environnementale. Voici le prochain rendez-vous auquel nous vous convions.

En terminant, nous tenons à adresser des remerciements sincères aux femmes et aux hommes de la région qui ont contribué si généreusement aux travaux des comités d'experts et d'intégration. Merci également aux membres du conseil des commissaires ainsi qu'à monsieur Fabien Paul qui a coprésidé la CRRNT en 2008-2009. Nos félicitations à l'équipe technique et au personnel du bureau régional du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) pour le support soutenu et leur implication au cours des trois dernières années.

Colette Robertson

Gilles Brassard



TABLE DES MATIÈRES

ÉQUIPE DE RÉALISATION	III
REMERCIEMENTS	V
MOT DES COPRÉSIDENTS	IX
TABLE DES MATIÈRES	XI
LISTE DES TABLEAUX	XIV
LISTE DES FIGURES	XIV
LISTE DES CARTES	XIV
1. VISION DE DÉVELOPPEMENT	1
2. LE CONTEXTE GÉNÉRAL	3
3. APPROCHE RÉGIONALISÉE ET INTÉGRÉE	4
3.1. Mise en contexte de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh	4
3.2. La structure de la CRRNT	8
4. LE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE	10
4.1. Le cadre de préparation du PRDIRT	10
4.2. Contenu du PRDIRT	13
4.2.1. Les valeurs	13
4.2.2. Les domaines d'affaires	13
4.2.3. Les dimensions	14
4.2.4. Les enjeux	15
4.2.5. Les orientations	15
4.2.6. Les objectifs stratégiques	15
5. LES PORTRAITS RÉGIONAUX	16
5.1. Portrait territorial	16
5.2. Portrait forestier	20
5.3. Portrait faunique	25
5.4. Portrait minier	27
5.5. Portrait hydrique	29
5.6. Portrait énergétique	30

6.	LA VISION INTÉGRÉE DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE RÉGIONAL	41
6.1.	Les conditions clés pour la mise en œuvre du PRDIRT	41
6.1.1.	Condition I : La recherche et le transfert des connaissances	42
6.1.2.	Condition II : L'accès au territoire	42
6.1.3.	Condition III : La collaboration et l'engagement des partenaires	44
6.2.	La dimension institutionnelle – une gouvernance accrue	45
6.2.1.	Enjeu : La décentralisation des pouvoirs et des responsabilités gouvernementales vers les instances locales et régionales, en matière de gestion des ressources naturelles et du territoire	45
6.2.2.	Enjeu : La gouvernance accrue des Pekuakamiulnuatsh et des Essipiunnuat à la gestion du territoire et des ressources	46
6.3.	La dimension environnementale – l'environnement et la biodiversité	47
6.3.1.	Enjeu : La qualité de l'environnement et de la biodiversité	48
6.3.2.	Enjeu : Les processus écologiques	49
6.3.3.	Enjeu : Le respect du milieu de pratique des activités ancestrales (ilnu aitun) des Pekuakamiulnuatsh et des Essipiunnuat	51
6.3.4.	Enjeu : L'adaptation aux changements climatiques	53
6.3.5.	Enjeu : L'utilisation rationnelle des ressources que la « Terre Mère » met à la disposition des communautés autochtones	54
6.4.	La dimension sociale – occupation, cohabitation et harmonisation : la prise en compte des besoins sociaux	55
6.4.1.	Enjeu : L'occupation dynamique du territoire	56
6.4.2.	Enjeu : Une culture liée aux ressources naturelles	57
6.4.3.	Enjeu : Le respect du mode de pratique des activités ancestrales (ilnu aitun) des Pekuakamiulnuatsh et des Essipiunnuat	58
6.4.4.	Enjeu : La mise en valeur et la transmission des savoirs des Pekuakamiulnuatsh et des Essipiunnuat	59
6.4.5.	Enjeu : Le renforcement des capacités des Pekuakamiulnuatsh et des Essipiunnuat	60
6.4.6.	Enjeu : La qualité visuelle des paysages	61
6.4.7.	Enjeu : La protection des sites d'intérêts des Pekuakamiulnuatsh et des Essipiunnuat	61
6.5.	La dimension économique – une économie forte et diversifiée	63
6.5.1.	Enjeu : La productivité des écosystèmes	63
6.5.2.	Enjeu : La mise en valeur des ressources naturelles et du territoire	64
6.5.3.	Enjeu : Une main-d'œuvre stable : de qualité et en quantité	67
6.5.4.	Enjeu : L'accès aux marchés	68
6.5.5.	Enjeu : Les retombées économiques pour les Pekuakamiulnuatsh et des Essipiunnuat	69



7. MISE EN ŒUVRE DU PRDIRT	71
8. MÉCANISME DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	72
LISTE DES ACRONYMES ET DES ABRÉVIATIONS	73
BIBLIOGRAPHIE	75

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Nombre de rencontres tenues par les comités de la CRRNT	26
---	----

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Logigramme sur les enjeux de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh en lien avec les ressources naturelles et le territoire	8
Figure 2 : Organigramme de la CRRNT	9
Figure 3 : Modèle du développement durable	15

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Affectations autochtones	22
Carte 2 : Territoire d'application du PRDIRT du Saguenay–Lac-Saint-Jean	29



1. VISION DE DÉVELOPPEMENT

L'exploitation des ressources naturelles et du territoire a forgé l'identité de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de ses habitants. Elle a également façonné son économie en raison de sa capacité à générer de la richesse. Ses ressources variées, disponibles et aisément accessibles ont contribué jadis à la naissance d'une économie forte, à croissance soutenue et elles ont nourri le développement et l'expansion d'entreprises dont certaines ont aujourd'hui atteint une envergure mondiale. Nos travailleuses et travailleurs n'ont pas été en reste, puisqu'ils en ont tiré des revenus et une qualité de vie enviables à tous points de vue.

Force est d'admettre aujourd'hui que le modèle de développement bâti sur la capacité à fournir des ressources naturelles ne rencontre plus les attentes des gens de la région et a atteint ses limites. Les règles du jeu imposées par la mondialisation des économies ont forcé les entreprises œuvrant dans les produits de commodité à rationaliser leurs opérations, ce qui a eu un impact négatif important sur la structure économique de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. La région doit donc entreprendre un virage majeur où elle doit passer d'un statut de « pourvoyeur de ressources » à un statut de « pourvoyeur de produits ». Pour être en mesure d'effectuer ce virage, elle doit être aux premières loges des décisions en matière de planification, de gestion et surtout d'attribution de ses ressources naturelles. Cette volonté régionale a d'ailleurs été clairement exprimée dans le cadre d'un référendum tenu en 2005 alors que 92,5 % des citoyens de la région a donné le mandat à ses élus locaux de négocier une entente avec le gouvernement du Québec sur la gestion de ses ressources naturelles.

Le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean, c'est aussi la base identitaire des Pekuakamiulnuatsh et, en partie, celle des Essipiunnuat, la Première Nation voisine, laquelle a accepté également de collaborer à l'exercice. La relation particulière de ces Premières Nations avec le territoire, qu'ils nomment Nitassinan¹ (notre territoire) et ses ressources, a, non seulement imprégné leur identité, leur mode de vie et leur culture depuis des temps immémoriaux, mais ce Nitassinan représente également pour eux l'assise fondamentale de l'exercice de leur droit inhérent à l'autonomie gouvernementale notamment en matière de développement, d'activités traditionnelles et de gestion du territoire et des ressources naturelles. La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean innove dans ses relations avec les Premières Nations. La structure et la composition de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) et les ententes conclues dans la région, notamment en matière d'énergie communautaire, démontrent cette volonté de la région d'établir avec les communautés autochtones des relations privilégiées basées sur le respect et la reconnaissance des droits, sur l'harmonisation et la satisfaction des besoins des uns et des autres, et sur un dialogue constant.

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean s'est affirmée en matière de **développement durable**. Elle a développé au cours des dernières années des organisations, des infrastructures et des outils visant à inscrire le développement durable au centre des décisions en matière de gestion et d'exploitation durable des ressources naturelles et du territoire. De toute évidence, la gestion morcelée du territoire et de la mise en valeur et de l'exploitation de ses ressources doivent maintenant faire place à des approches de gestion et de planification beaucoup plus intégrées et particularisées.

¹ À noter le que Nitassinan des Pekuakamiulnuatsh ainsi que le territoire administratif du Saguenay–Lac-Saint-Jean chevauchent les territoires ancestraux de la Nation Atikamekw ainsi que celui de la Première Nation de Pessamit.

La lutte aux changements climatiques, la recherche de produits certifiés « verts » et les préoccupations citoyennes vont meubler les débats des prochaines années en matière de gestion du territoire et de ses ressources. Sur ce plan, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean dispose des outils appropriés pour assumer ses responsabilités et son leadership dans la mesure où le gouvernement du Québec lui en offre l'opportunité.

Les citoyens de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean peuvent bénéficier d'une **qualité de vie exceptionnelle** en raison particulièrement de son environnement naturel. Qu'il s'agisse d'activités récréatives, touristiques, fauniques ou autres, le territoire et ses ressources offrent une diversité de possibilités qui peuvent ouvrir la voie à des projets de diversification économique. Sur ce plan, il faut également considérer les opportunités du tourisme ethnoculturel, de l'écotourisme et du tourisme d'aventure.

L'occupation dynamique du territoire est un enjeu fondamental pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, car il en va du maintien et de la survie de plusieurs de ses communautés. Plusieurs d'entre elles ont vu le jour pour contribuer à la colonisation du territoire et à l'exploitation de ses ressources. Elles doivent aujourd'hui être en mesure de poursuivre cette mission et, pour y parvenir, elles doivent avoir un droit de parole et d'action sur les territoires qui les environnent. Une gouvernance renouvelée doit maintenant s'installer et leur permettre de retirer une part accrue des bénéfices et dividendes de l'exploitation du territoire et de ses ressources naturelles.

La vision que sous-tend le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean fait appel à la **responsabilisation collective** et à l'engagement de ses élus et ses décideurs. Il inscrit au premier rang de ses préoccupations des virages importants sur le plan de l'exploitation de ses ressources, sur le plan de la gouvernance de son territoire, sur ses relations et partenariats avec les Premières Nations et sur la contribution du territoire et de ses ressources à l'amélioration de la qualité de l'environnement et au développement durable de la région.

« Sous une gouvernance innovante et renouvelée intégrant une prise en main des leviers décisionnels nécessaires à son développement économique durable, la gestion régionalisée des ressources naturelles du Saguenay–Lac-Saint-Jean contribue à créer de la richesse et des emplois dans les communautés, favorise une occupation dynamique des territoires sur un territoire exceptionnel prenant appui sur un environnement de qualité assurant la biodiversité et la protection de l'environnement ».

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean réaffirme sa volonté de conclure avec le gouvernement du Québec des ententes stratégiques, dans le respect des droits ancestraux des Premières Nations et des ententes ou traité conclus entre ces dernières et le ou les gouvernements, afin de mettre en œuvre cette vision de la gestion et de l'exploitation de ses ressources naturelles.



2. LE CONTEXTE GÉNÉRAL

En 2004, la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, à la suite de consultations sur la gestion des forêts, proposait cinq virages devant concourir à bâtir des forêts pour l'avenir du Québec. L'un de ceux-ci préconise une décentralisation de la gestion forestière dans la transparence, l'information et la participation. Ce virage vise notamment à encourager la population à participer plus activement à la protection et à la mise en valeur du milieu forestier et à s'approprier la forêt publique.

En réaction à ces recommandations, le gouvernement du Québec adopte, en 2006, un premier décret intitulé « Programme relatif à l'implantation de Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire, ainsi qu'à la conception et à la préparation de plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire ». Celui-ci fut accompagné, en 2008, d'un second décret : le « Programme de mise en œuvre de l'approche intégrée régionalisée du ministère des Ressources naturelles et de la Faune ». En vertu de ces décrets, la Conférence régionale des élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CRÉ), après entente avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF,) mettait en place sa Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CRRNT).

Ainsi, le mandat confié à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean couvrira deux volets :

1. La planification, la concertation et la promotion du développement de la région dans le domaine des ressources naturelles et du territoire;
2. La réalisation d'un plan régional de développement intégré des ressources et du territoire public et privé (PRDIRT) et la collaboration à sa mise en œuvre.

Afin de réaliser ce mandat, la CRRNT devra rencontrer les obligations suivantes:

- Élaborer, maintenir et diffuser un état de la situation quant aux ressources naturelles du territoire et les tendances et problématiques reliées à celle-ci;
- Définir les enjeux régionaux et les orientations stratégiques du développement des ressources naturelles et du territoire;
- Intégrer les préoccupations et les intérêts régionaux et locaux des communautés autochtones dans les choix d'aménagement, de mise en valeur et de protection des ressources naturelles et du territoire;
- Proposer des mesures favorisant l'harmonisation des usages dans une perspective de développement durable, de création de la richesse, d'acceptabilité sociale et de maintien de la biodiversité et la protection de l'environnement;
- Supporter toute action visant l'éducation, l'information et la sensibilisation de la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean sur le développement durable des ressources naturelles et du territoire;
- Soutenir la Conférence régionale des élus dans l'exercice de régionalisation et de décentralisation des décisions sur la gestion des ressources naturelles;
- Recommander à la Conférence régionale des élus des positions éclairées se rapportant au secteur des ressources naturelles et du territoire.

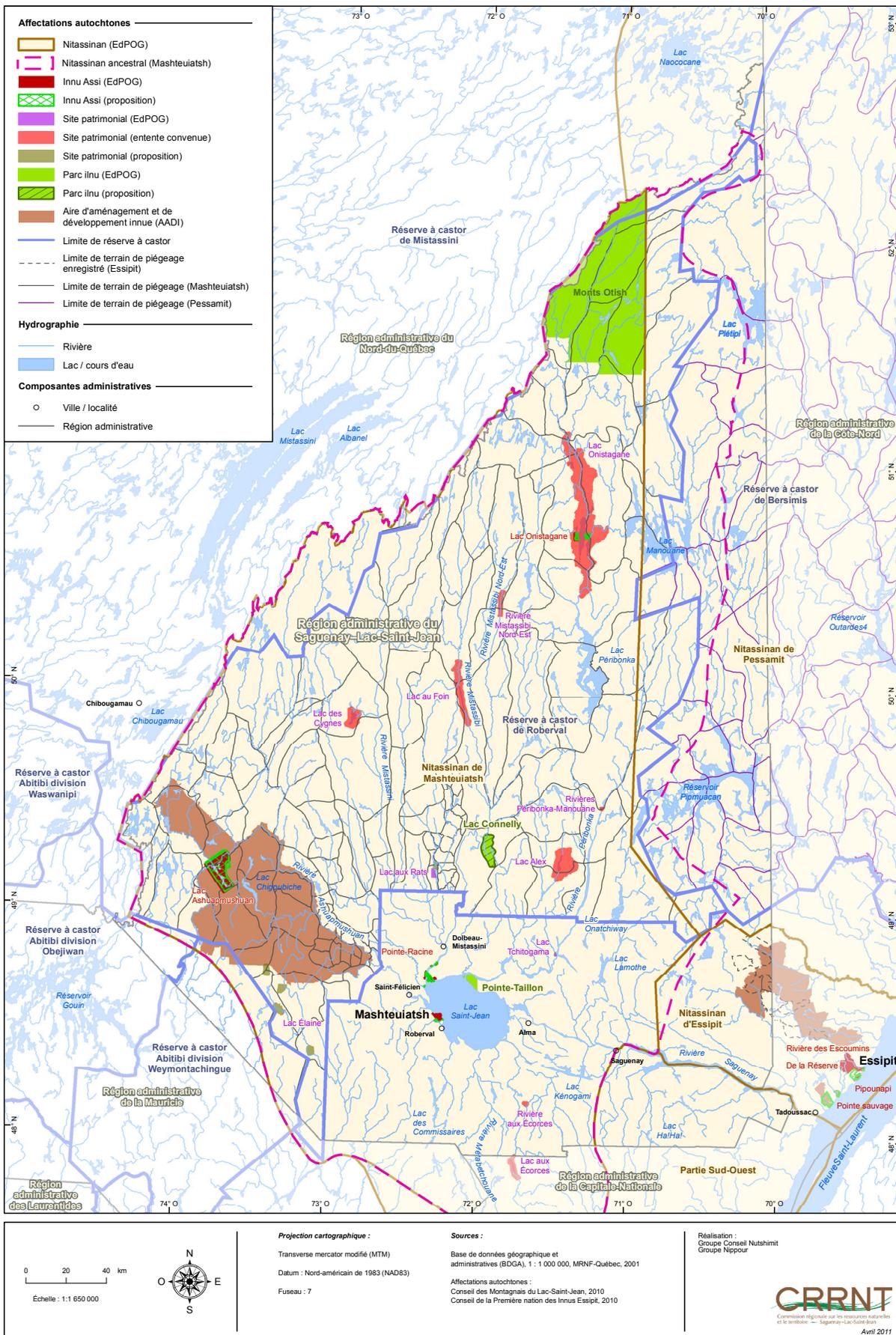
3. APPROCHE RÉGIONALISÉE ET INTÉGRÉE

3.1. MISE EN CONTEXTE DE LA PREMIÈRE NATION DES PEKUAKAMIULNUATSH

Depuis maintenant plus de trente ans, la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh est engagée avec les gouvernements dans un processus de négociation territoriale globale. Le processus a conduit, en 2004, à la signature de l'*Entente de principe d'ordre général* entre les Premières Nations de Mamuitun mak Nutashkuan et les gouvernements du Québec et du Canada. Rappelons que la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh est l'un des membres du Conseil Tribal Mamuitun, tout comme la Première Nation des Essipiunnuat.

L'*Entente de principe d'ordre général* n'a pas pour effet de reconnaître ni de conférer des droits supplémentaires aux Premières Nations signataires; elle n'affecte en rien l'existence de tels droits sur Nitassinan (Carte 1). Ces droits ancestraux sont enchâssés dans la Constitution du pays. L'entente de principe a pour objet de conduire à un Traité moderne qui définira plus précisément comment s'appliqueront les droits ancestraux, y compris le titre aborigène, sur Nitassinan. L'entente de principe introduit aussi un mode de participation à la gestion du territoire, des ressources naturelles et de l'environnement. Cette participation réelle doit permettre une prise en compte des droits de la Première Nation et de ses membres, notamment le droit de pratique d'*Ilnu Aitun*². La participation doit être distincte, se faire de gouvernement à gouvernement et débiter le plus en amont possible des processus, en privilégiant les échanges directs entre les intervenants de première ligne. La participation doit ainsi assurer une réelle prise en compte des droits de la Première Nation aux étapes clés des processus, avant qu'une décision ne soit prise.

² *Ilnu Aitun désigne toutes les activités, dans leur manifestation traditionnelle ou contemporaine, rattachées à la culture nationale, aux valeurs fondamentales et au mode de vie traditionnel des Pekuakamiulnuatsh associé à l'occupation et l'utilisation de Nitassinan et au lien spécial qu'ils possèdent avec la Terre. Sont incluses notamment toutes les pratiques, coutumes et traditions dont les activités de chasse, de pêche, de piégeage et de cueillette à des fins de subsistance, rituelles ou sociales. Tous les aspects spirituels, culturels, sociaux et communautaires en font partie intégrante. Ilnu Aitun implique l'utilisation d'espèces animales, de plantes, de roches, de l'eau et d'autres ressources naturelles à des fins alimentaires, rituelles ou sociales, et à des fins de subsistance.*



Carte 1 : Affectations autochtones

En 2005, la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh officialisait sa Politique d'affirmation culturelle. Cette politique confirme la volonté de la Première Nation de préserver et faire rayonner sa langue, sa culture, sa spiritualité, ses droits et son territoire, y incluant les ressources, parce qu'il en va de la survie de son identité et de son statut de peuple et de nation. La politique s'articule autour de quatre axes dont l'axe Nitassinan, l'assise territoriale, le principal patrimoine culturel des Pekuakamiulnuatsh. Parmi les enjeux soulevés dans la politique, on retrouve la pérennité des ressources, la préservation du territoire, la cohabitation harmonieuse ainsi que la participation au développement des ressources et du territoire. En résumé : « *La culture des Pekuakamiulnuatsh, c'est l'âme de notre peuple, c'est la richesse sur laquelle repose notre identité et, dans cet esprit, il est important d'unir nos efforts pour la préserver et la valoriser.* » Depuis son adoption, la Politique d'affirmation culturelle guide chacune des actions posées par le Conseil de bande et ses employés dans leurs relations avec les collectivités voisines.

Bien qu'elle possède un mécanisme de consultation propre et distinct, la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh a ratifié, en août 2007, une entente de partenariat avec la Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ce partenariat avait pour objet d'associer les parties signataires à un mécanisme décisionnel paritaire de concertation, d'orientation et de coordination sur les questions afférentes aux travaux de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire, notamment le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT). Sur la base de ce partenariat, la Première Nation a participé activement aux diverses activités conduisant à la confection du PRDIRT (comités d'experts, ressources techniques, rédaction, révision, commissaires, etc.). Par son implication, la Première Nation veut assurer la prise en compte de ses intérêts et préoccupations en amont du processus de planification. Elle veut de plus participer et même initier certains développements dans le but de hausser le niveau socio-économique de la nation en vue d'atteindre son autonomie.

Dans le cadre du PRDIRT, les huit enjeux formulés par la Première Nation se déploient sur deux branches (Figure 1). Une première fait référence à la préservation du milieu de vie et du mode de vie. Cette branche touche l'aspect traditionnel de la vie des Pekuakamiulnuatsh. La seconde branche vise plutôt la mise en valeur de l'identité ilnu, dans un contexte contemporain. Cette branche débute par l'utilisation rationnelle des ressources et du territoire, passe par le renforcement des capacités de la communauté (éducation, formation, entrepreneuriat, partenariat, financement, accès aux ressources, etc.), conduit vers des retombés économiques pour la Première Nation, sécurisant ainsi l'autonomie gouvernementale. D'ailleurs, l'autonomie gouvernementale, comme droit inhérent, est comprise parmi les droits ancestraux de la Première Nation.

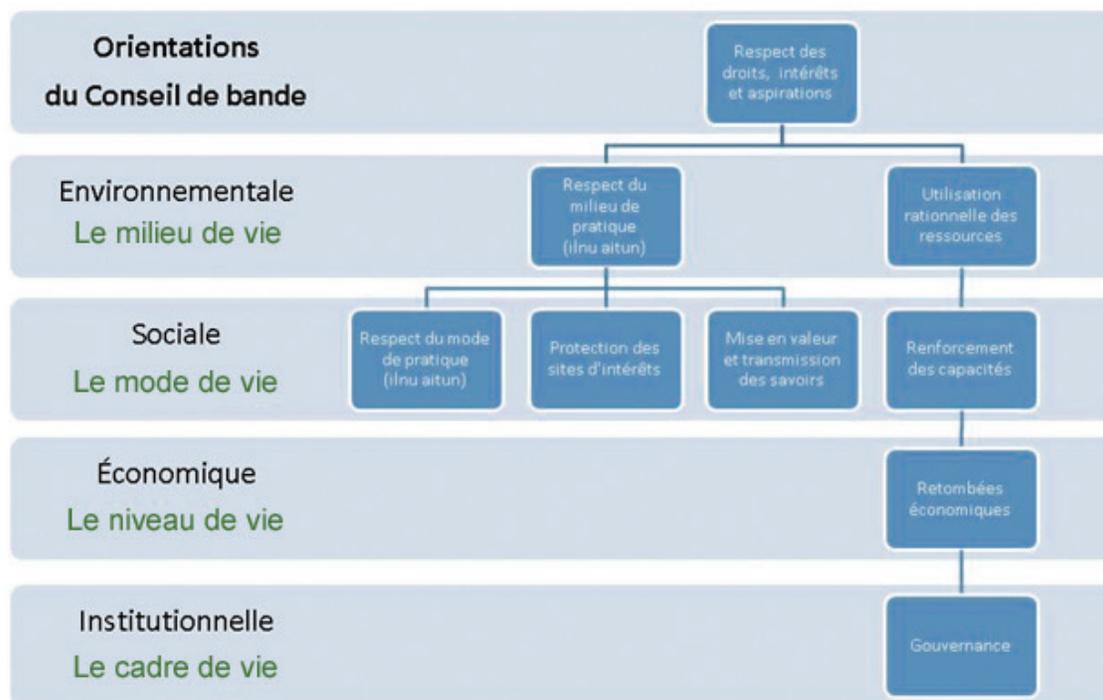


Figure 1 : Logigramme sur les enjeux de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh en lien avec les ressources naturelles et le territoire.

À partir de ces huit enjeux, vingt-trois objectifs ont été identifiés dans la présente mouture du PRDIRT. Ces objectifs sont souvent propres à la Première Nation, mais parfois partagés avec les collectivités régionales. Il en va de même pour les objectifs soulevés par les autres collectivités; certains servent bien les enjeux identifiés par la Première Nation et d'autres moins. Lors de la mise en œuvre du PRDIRT, un effort important devra être consenti à élaborer des moyens convergents pour atteindre les objectifs qui eux divergent. C'est le défi que pose la participation conjointe et paritaire de la Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh.

En terminant, les Pekuakamiulnuatsh possèdent des valeurs reconnues dont le partage, l'entraide, le respect, la fierté, l'humilité et l'esprit familial. Ces valeurs demeurent les plus nobles et révélatrices de leur culture. La Première Nation souhaite une cohabitation pacifique et harmonieuse avec ses voisins. C'est l'esprit de l'entente de principe, mais c'est d'abord et avant tout l'essence habitant la conduite des relations entre les Pekuakamiulnuatsh, les êtres humains du lac peu profond et les autres collectivités établies dans cette magnifique région.

3.2 LA STRUCTURE DE LA CRRNT

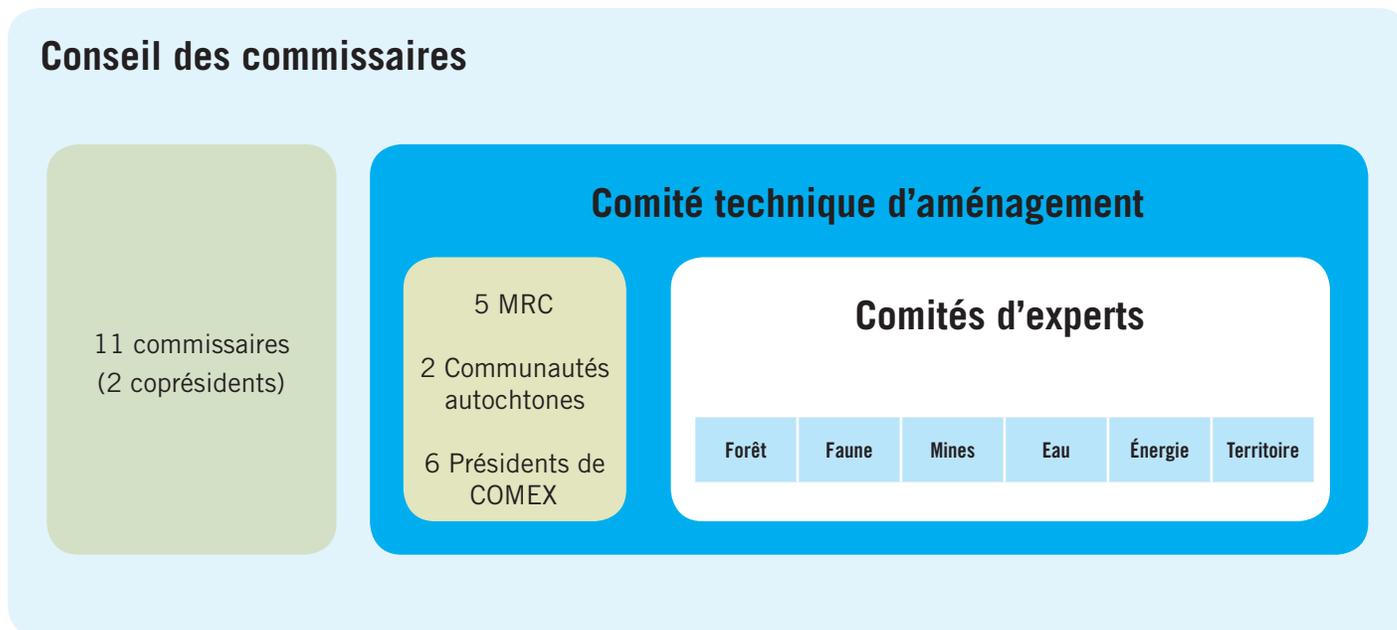


Figure 2 : Organigramme de la CRRNT

Conseil des commissaires

Le conseil des commissaires regroupe onze membres, dont les deux coprésidents. Cet appel à la coprésidence reflète l'entente de partenariat conclue entre la CRÉ et le Conseil des Montagnais. Le choix des commissaires a été effectué par la Conférence régionale des élus (CRÉ) à partir d'une liste de candidats proposés par les MRC et la Ville de Saguenay.

Les commissaires, qui composent cette instance, ont été sélectionnés sur la base de leurs compétences et leurs connaissances de la dynamique régionale. Ils sont libres de toute attache territoriale ou corporative. Dans le cadre du mandat qui leur a été confié, les commissaires participent à la réalisation de la mission de la CRRNT en supervisant notamment les travaux d'acquisition de connaissances et de rédaction des éléments de contenu.

Comité technique d'aménagement

Le comité technique d'aménagement est chargé de l'intégration des enjeux, des orientations et des objectifs stratégiques identifiés dans les plans sectoriels de développement.

Ce comité assure l'arrimage de la planification de développement préconisée par le PRDIRT avec les différentes planifications existantes sur le territoire, notamment les schémas d'aménagement des MRC.



Comités d'experts (COMEX)

Les comités d'experts (COMEX) regroupent des représentants de l'ensemble des intérêts régionaux associés au développement, à l'utilisation et à la protection du territoire et des ressources naturelles.

Ils ont pour rôle de contribuer à l'acquisition des connaissances et d'enrichir les travaux de la CRRNT, par les compétences et les expériences diversifiées que l'on y retrouve. À la demande du conseil des commissaires, ils sont invités à émettre des avis sur le contenu du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT).

Les COMEX contribuent étroitement à la confection des portraits et des plans de développement de leur secteur d'activité respectif, et ce, conformément au cadre de travail établi par le conseil des commissaires.

4. LE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE

4.1. LE CADRE DE PRÉPARATION DU PRDIRT

Le PRDIRT résulte de trois années d'efforts déployés par les intervenants régionaux intéressés aux ressources naturelles et au territoire. L'ensemble des travaux, coordonné par l'équipe de professionnels de la CRRNT, a été présenté et adopté par les six comités d'experts (COMEX), le comité technique d'aménagement et le conseil des commissaires.

En tout, plus de 135 intervenants ont contribué de manière diverse aux travaux de la CRRNT. D'octobre 2007 à avril 2011, 65 rencontres ont été nécessaires afin de mener à terme les travaux du PRDIRT.

	COMEX Forêt	COMEX Faune	COMEX Énergie	COMEX Mines	COMEX Eau	COMEX Territoire	Comité technique d'aménagement	Conseil des commissaires
Nombre de participants	25	21	18	12	17	9	13	11
Nombre de rencontres	16	13	4	6	4	5	1	18
Date de la première rencontre	16-déc-08	04-déc-08	22-oct-09	13-mai-08	04-mars-10	16-juin-10	02-mars-11	25-oct-07
Date de la dernière rencontre	21-déc-10	24-janv-11	29-mars-10	10-juin-10	30-juin-10	02-févr-11	02-mars-11	07-mars-11
Conseiller responsable	Aldé Gauthier	Ursula Larouche	Serges Chiasson	Ursula Larouche	Ursula Larouche	Serges Chiasson	Aldé Gauthier	Serges Chiasson

Tableau 1 : Nombre de rencontres tenues par les comités de la CRRNT

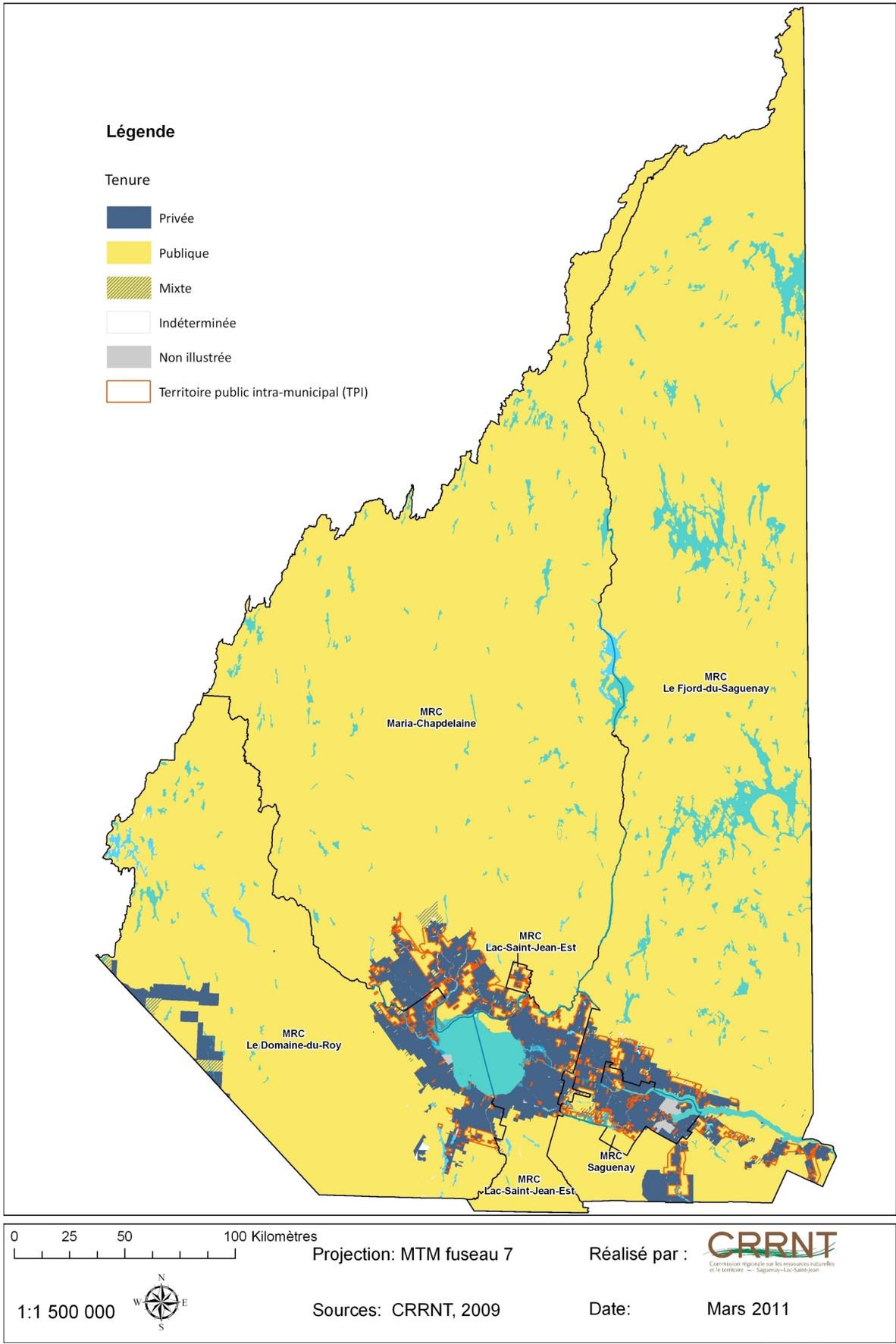
Le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean (PRDIRT) a été réalisé en respect du Cadre de référence pour l'élaboration du PRDIRT imposé par le MRNF en décembre 2008. Ce cadre, qui traduit les orientations que les CRRNT doivent observer dans l'élaboration de leur vision du développement, devient l'outil de référence quant aux attentes du MRNF en regard du développement et facilite l'acceptation et la mise en œuvre des propositions inscrites dans les PRDIRT.



Le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) du Saguenay–Lac-Saint-Jean :

- est le fruit d'un dialogue franc et ouvert à l'ensemble des composantes régionales;
- exprime les attentes de la région en matière de développement, de mise en valeur et de conservation des ressources naturelles et du territoire;
- a fait l'objet d'un exercice de concertation élaboré;
- a intégré les préoccupations des Premières Nations;
- a été réalisé dans le respect des prérogatives des acteurs régionaux afin d'éviter un inutile dédoublement de structures et des compétences;
- vise la simplification de la planification régionale;
- a associé les compétences du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) tout au long du processus de réalisation;
- a fait l'objet d'une consultation publique.

La portée territoriale du PRDIRT du Saguenay–Lac-Saint-Jean est tout le territoire public et privé compris à l'intérieur des limites administratives régionales de la région (Carte 2). Les parties de territoire de la région qui sont gérées par des organismes ou ministères externes sont également soumises à l'application du PRDIRT du Saguenay–Lac-Saint-Jean.



Carte 2 : Territoire d'application du PRDIRT du Saguenay–Lac-Saint-Jean



4.2. CONTENU DU PRDIRT

4.2.1. Les valeurs

Le système de valeur appuie la vision de développement. Il exprime des qualités fondamentales supportant la vision. La vision en est teintée et le fait valoir dans sa déclinaison. Ces valeurs transcendent toute l'opération d'identification des enjeux, orientations et objectifs stratégiques du PRDIRT et le plan de mise en œuvre qui dressera les actions et les cibles à atteindre.

Les valeurs, au nombre de cinq, se déclinent comme suit :

La diversité

C'est là une valeur fondamentale qui fait référence à la variété, la pluralité, la richesse.

L'excellence

La capacité de se démarquer, de se concerter, de supporter la recherche et le développement et de produire de la qualité.

La solidarité

Cette valeur réfère au sens communautaire, à la collaboration, au partenariat, à la synergie, à la concertation, à une occupation dynamique du territoire, à la transmission intergénérationnelle des savoirs et des connaissances.

L'engagement

Réfère à notre appartenance à la région, à notre responsabilisation collective, de la renonciation à la position de spectateur pour être un acteur au sein de la communauté, à notre capacité de concertation, d'équité, de partage et d'entraide.

Le respect de l'environnement

C'est la préservation des écosystèmes, du milieu de vie, de la qualité du milieu bâti, des paysages et de leur contribution à la qualité de vie collective.

4.2.2. Les domaines d'affaires

Le cadre de référence pour l'élaboration des PRDIRT présente le contenu que doivent traiter minimalement les PRDIRT. Le contenu obligatoire impose au PRDIRT de traiter des domaines de la forêt, de la faune et du territoire. La CRRNT du Saguenay-Lac-Saint-Jean a privilégié, quant à elle, une approche plus universelle en abordant l'ensemble des domaines d'affaires, à savoir :

- la forêt;
- la faune;
- l'énergie;
- les mines;
- le territoire; et
- l'eau.

Chacun de ces domaines d'affaires a donc fait l'objet d'un portrait sectoriel détaillé. Ces portraits ont permis de dresser l'état de situation du secteur d'activité concerné en région. Un résumé de chaque portrait est inséré au PRDIRT.

4.2.3. Les dimensions

Le contenu du PRDIRT du Saguenay–Lac-Saint-Jean repose sur les principes du développement durable: l'environnement, l'économie et l'aspect social. La CRRNT a ajouté une quatrième dimension, l'institutionnel. Dans un objectif avoué, aucune hiérarchisation de ces dimensions n'a été réalisée puisque l'équilibre entre ces dimensions est recherché.

La CRRNT du Saguenay–Lac-Saint-Jean fait sienne la compréhension suivante du développement durable :

« L'environnement une condition, un milieu de vie. L'économie un moyen, un niveau de vie. Le social une finalité, un mode de vie. L'institutionnel, un cadre de vie. »

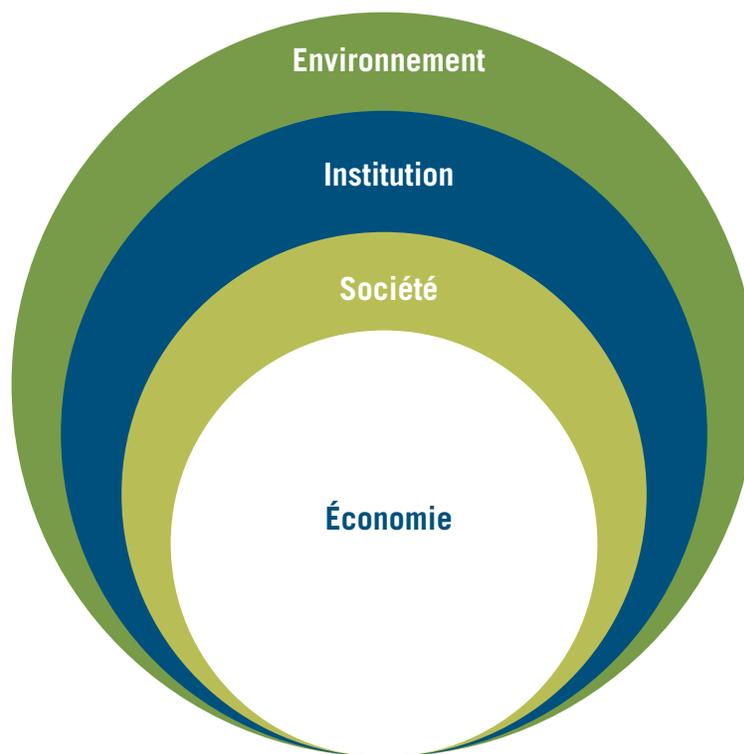


Figure 3 : Modèle du développement durable



4.2.4. Les enjeux

Les enjeux sont des éléments de contexte constituant des défis, des opportunités et des préoccupations majeures, en relation avec la mission et la valeur. Un enjeu est ce qui peut être gagné ou perdu. Les enjeux découlent des problématiques identifiées par les portraits sectoriels.

L'identification des enjeux du PRDIRT a été réalisée par les COMEX. À l'origine, plus de 60 enjeux ont été retenus pour l'ensemble des domaines d'affaires. L'exercice d'intégration qui a suivi a permis de ramener à 19 le nombre de ces enjeux.

Dans le cadre du présent exercice, les enjeux des domaines d'affaires eau et énergie n'ont pu être intégrés au PRDIRT. Le COMEX énergie est à réaliser le plan de développement qui permettra d'identifier les enjeux à considérer. Quant au domaine d'affaires eau, les plans directeurs de l'eau (PDE), en cours d'élaboration, serviront d'assise pour l'identification des enjeux relatifs à cette ressource.

4.2.5. Les orientations

Les orientations traduisent une intention générale en lien avec l'enjeu et dirigent l'action. Les COMEX ont identifié, pour chacun des enjeux, une ou plusieurs orientations. Au total, ce sont 112 orientations de développement qui ont été retenues pour l'ensemble des domaines d'affaires. L'exercice d'intégration a permis de réduire le nombre de ces orientations à 54.

4.2.6. Les objectifs stratégiques

L'objectif stratégique constitue l'élément-pivot de la planification. Il conditionne le choix des objectifs ciblés, des indicateurs et des actions. Il mène à l'identification des organisations responsables et fixe les paramètres de l'échéancier de réalisation.

Pour chaque orientation, les COMEX ont identifié un ou plusieurs objectifs stratégiques. Au nombre initial de 207, ceux-ci ont été ramenés, lors de l'exercice d'intégration, à 134.

5. LES PORTRAITS RÉGIONAUX

Seuls les résumés des portraits régionaux des domaines d'affaires ont été insérés au PRDIRT. Le lecteur peut consulter les versions complètes des documents sur le site Internet de la CRRNT au www.crrnt.ca.

5.1. PORTRAIT TERRITORIAL

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean s'étend sur 106 508 km², ce qui en fait la troisième région québécoise en termes de superficie après le Nord-du-Québec et la Côte-Nord. Les terres publiques comptent pour 94 % de ce territoire et les terres privées pour 6 %. Ces dernières se concentrent essentiellement dans la partie municipalisée de la plaine située autour du lac Saint-Jean et le long de la rivière Saguenay.

La région compte 4 municipalités régionales de comté (Maria-Chapdelaine, Domaine-du-Roy, Lac-Saint-Jean-Est et Fjord-du-Saguenay), 1 territoire équivalent (Ville de Saguenay), 48 municipalités locales, 17 territoires non organisés et 1 réserve indienne (Mashteuiatsh). Environ 11,5 % du territoire régional est occupé par les municipalités locales et 53 % du territoire administratif de celles-ci est de tenure publique. Les territoires non organisés, essentiellement constitués de terres du domaine public, représentent 88,5 % de la superficie totale de la région.

En 2009, la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean s'élevait à 273 264 individus, soit 3,5 % du total québécois. Un peu plus de la moitié (52,6 %) des habitants de la région réside dans le territoire équivalent de Saguenay. La région connaît un déclin constant de sa population depuis la fin des années 90. Le vieillissement de la population, le faible taux de natalité, l'exode des jeunes et le ralentissement économique que connaît la région depuis quelques années, constituent les principales causes de cette décroissance démographique. Ce déclin est l'un des principaux facteurs à la base de la problématique de dévitalisation qui est observée dans certaines collectivités rurales.

Les communautés autochtones, représentées principalement par les Premières Nations de Mashteuiatsh et d'Essipit, occupent et utilisent le territoire régional. Celui-ci fait l'objet, dans sa presque totalité (98 %), de négociations territoriales globales par ces Premières Nations, lesquelles ont convenu, le 31 mars 2004, avec les gouvernements du Québec et du Canada et les Premières Nations de Pessamit et de Nutashkuan, de l'Entente de principe d'ordre général (EdPOG) devant guider les parties dans la négociation et la rédaction d'un traité. L'EdPOG prévoit la reconnaissance, la confirmation et la continuation sur Nitassinan (territoire ancestral), des droits ancestraux, y compris le titre aborigène, de chacune de ces quatre Premières Nations. Ces droits seraient protégés et s'exerceraient selon les modalités prévues par le traité à intervenir. Sur le Nitassinan, l'EdPOG prévoit, entre autres, le droit à la pratique des activités traditionnelles (Innu Aitun) ainsi que l'établissement de terres de pleine propriété innue (Innu Assi), de parcs innus, de sites patrimoniaux et d'aires d'aménagement et de développement innues (AADI). La région comporte actuellement 4 territoires ciblés par l'affectation Innu Assi, 2 projets de parcs innus (Monts Otish, Lac Connelly), 11 sites patrimoniaux et 2 projets d'AADI, dont celui de la réserve faunique Ashuapmushuan qui fait l'objet présentement d'une expérience pilote. En vertu de l'Entente, la Première Nation de Mashteuiatsh vise aussi la cogestion du parc national de la Pointe-Taillon avec le gouvernement du Québec.



Le réseau routier supérieur régional est constitué de l'autoroute 70, qui relie les arrondissements de Jonquière, Chicoutimi et La Baie, des routes nationales 155, 167, 169, 170, 172 et 175, et des routes régionales 372, 373 et 381. Au réseau supérieur vient se greffer le réseau de routes locales, environ 4 351 km de chemins forestiers primaires, 5 848 km de chemins forestiers secondaires et 68 120 km de chemins tertiaires. Ce réseau de chemins forestiers donne accès aux différentes ressources naturelles et récréatives mises en valeur sur le territoire public. Le portrait complet du réseau routier forestier existant n'est pas disponible dans la région, ce qui s'avère problématique pour l'évaluation des impacts réels de l'étalement de celui-ci sur certaines composantes biologiques sensibles (ex. : caribou forestier) et sur les différents utilisateurs du milieu.

Les autres infrastructures de transport présentes dans la région incluent : 5 aéroports (Bagotville, Chicoutimi – Saint-Honoré, Alma, Roberval, Dolbeau – Saint-Félicien), 8 hydro-aérodromes, des installations portuaires publiques et privées en rive de la rivière Saguenay (arrondissement La Baie) et 1 réseau ferroviaire qui s'étend de la Ville de Saguenay jusqu'à Dolbeau-Mistassini, en passant par Roberval et Saint-Félicien. Le réseau de transport récréatif est composé pour sa part de 3 565 km de pistes de motoneige, de 1 439 km de sentiers de motoquad, de plus de 1 000 km de sentiers pédestres répartis en 100 lieux de marche et d'au moins 693 km de pistes cyclables (incluant la Véloroute des Bleuets).

Parmi les autres infrastructures et équipements d'importance qui se trouvent sur le territoire régional, on répertorie notamment : 21 centrales hydroélectriques totalisant 3 560 MW de puissance installée, 8 grands barrages hydroélectriques, 1 réseau de lignes de transport d'électricité qui s'étend sur plus de 3 000 km, 3 centrales de cogénération alimentées à la biomasse forestière et enfin, 1 gazoduc qui dessert les villes de Saint-Félicien, Roberval, Alma et Saguenay.

La région appartient majoritairement au bassin versant de la rivière Saguenay, cours d'eau qui s'étire sur une longueur de 175 km entre Alma et Tadoussac. La superficie en eau douce représente 7,4 % (7 929 km²) de l'ensemble du territoire régional. À lui seul, le lac Saint-Jean compte pour un peu plus de 13 % de cette superficie. Il occupe d'ailleurs la cinquième position au chapitre des plus grands plans d'eau du Québec.

Le sous-sol de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean fait partie de la province géologique de Grenville, une subdivision du Bouclier canadien. Les roches de la région se divisent en trois groupes principaux : les roches métasédimentaires de la série de Grenville, les roches gneissiques mixtes et les roches plutoniques à pyroxènes du massif d'anorthosite. En ce qui concerne les dépôts de surface, ils se composent principalement de sédiments morainiques, fluvioglaciers et glacio-marins.

Trois sous-zones de végétation recourent le territoire régional, soit la forêt boréale continue (94 %), la forêt mélangée (5 %) et la taïga (1 %). Le domaine bioclimatique de la pessière à mousses chevauche la majeure partie (73 %) du territoire, suivi des domaines de la sapinière à bouleau blanc (20 %), de la sapinière à bouleau jaune (6 %) et de la pessière à lichens (1 %). Les superficies forestières couvrent 85 688 km² dont près de 95 % se trouvent sur des terres du domaine de l'État. L'épinette noire est une espèce dominante sur le territoire. La mosaïque forestière est constituée de forêts résineuses, mélangées, en voie de régénération et feuillues, qui occupent respectivement 60 %, 20 %, 12 % et 8 % de la superficie forestière productive. Les forêts matures de 50 ans et plus dominent; elles couvrent environ 67 % de tout le territoire forestier productif.

Sur le plan faunique, la région se distingue notamment par sa faune halieutique composée d'espèces notoires et représentatives. Il s'agit principalement de la ouananiche et de l'omble de fontaine dulcicole (forme d'eau douce) et anadrome (forme marine « truite de mer »). Les principales espèces de grande faune qui sont présentes sur le territoire régional sont l'orignal et l'ours noir et, en moindre abondance, le caribou forestier, espèce désignée vulnérable par le gouvernement du Québec en 2005 et qui possède le statut d'espèce menacée sur la scène fédérale depuis 2000. De plus, tout comme dans plusieurs autres régions de la province, le territoire abrite plusieurs espèces aviaires, de petits gibiers et d'animaux à fourrure, ainsi que quelques espèces de chiroptères et d'herpétofaunes.

Les aires protégées, au nombre de 121, couvrent une superficie totale de 5 313 km², ce qui correspond à 5 % de tout le territoire régional. Les superficies les plus importantes sont associées aux parcs nationaux, au parc marin du Saguenay–Saint-Laurent (milieu marin protégé), aux réserves de biodiversité projetées ainsi qu'aux réserves aquatiques projetées. Ensemble, ces territoires représentent 95,4 % des superficies protégées de la région. Les projets d'aires protégées connus actuellement totalisent environ 4 794 km². L'ajout de ces superficies porterait à 9,5 % la portion protégée du territoire régional.

Plusieurs éléments du patrimoine régional sont protégés par la Loi sur les biens culturels. La région compte en effet 138 inscriptions au *Registre du patrimoine culturel du Québec* dont 26 qui figurent également au *Registre des biens culturels du Québec*. À cela s'ajoutent plus de 500 sites archéologiques non classés.

Les paysages constituent une partie importante du patrimoine collectif de la région. Depuis quelques années, l'intérêt envers les ressources paysagères s'est grandement accru et résulte d'une prise de conscience collective pour leur préservation et leur mise en valeur, de même que de l'intérêt croissant pour les sites naturels et la protection des milieux urbains et ruraux. Les enjeux et les défis portant sur la protection des paysages régionaux concernent les usages suivants : l'intensification des activités agricoles et forestières, l'élargissement des périmètres d'urbanisation et la densification des secteurs de villégiature.

La structure économique de la région est dominée par les activités d'exploitation et de première transformation des ressources naturelles. L'exploitation et la transformation du bois, la fabrication et la transformation de l'aluminium, la production hydroélectrique, l'extraction de minéraux, l'industrie agricole, de même que le récréotourisme, représentent les principales bases de l'économie régionale. Les activités agricoles et le récréotourisme étant plus spécifiques au domaine d'affaires « Territoire » du *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire* (PRDIRT), le portrait de ces deux secteurs d'activité sera donc présenté dans les paragraphes qui suivent. Le Saguenay–Lac-Saint-Jean est encore aux prises avec une faible diversification de ses activités économiques et une valorisation insuffisante de ses productions, ce qui rend son économie vulnérable à la conjoncture nord-américaine et mondiale. La région a d'ailleurs été durement touchée par la crise qui secoue le secteur forestier depuis 2003. Certaines initiatives, comme le projet ACCORD, visent à améliorer le bilan économique en s'appuyant sur les forces régionales. Ainsi, les créneaux d'excellence qui ont été identifiés dans la région sont : la transformation de l'aluminium, l'agriculture nordique (bleuet sauvage et pomme de terre de semence), le bois d'ingénierie ainsi que le tourisme d'aventure et l'écotourisme.



Le marché du travail est axé principalement sur le secteur des services. En effet, ce secteur fournit 74,7 % des emplois dans la région comparativement à 25,3 % pour le secteur de la production de biens. Au niveau salarial, le revenu personnel moyen disponible par habitant présente un écart de - 2 213 \$ (8,8 %) par rapport à la moyenne québécoise. Il s'élevait à 23 291 \$ en 2008.

En 2009, le secteur agricole a généré un chiffre d'affaires avoisinant 480 M \$, ce qui représente environ 5,5 % du PIB régional. Les emplois reliés à ce secteur d'activité comptent pour 11,4 % de tous les emplois de la région. Les principales productions agricoles sont, par ordre d'importance, le lait, l'horticulture, la production de céréales et de protéagineux et la production bovine. La zone agricole permanente au Saguenay-Lac-Saint-Jean, telle que décrétée par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, s'étend sur 403 245 ha, soit 34 % du territoire municipalisé. La région comptait, au 31 mars 2010, 1 218 exploitations agricoles enregistrées auprès du MAPAQ, pour une surface totale cultivée de 132 300 ha, ce qui représente 48 % de la zone agricole protégée. La culture du bleuets est en croissance au Saguenay-Lac-Saint-Jean. En effet, les superficies aménagées en bleuetières sont passées de 18 300 ha en 2002 à 27 100 ha en 2010. En termes de revenus, la culture du bleuets dans la région représente 95 % de la valeur de la production provinciale, 40 % de celle du Canada et 25 % de la production mondiale. Plusieurs éléments ont été ciblés comme étant problématiques pour le développement de l'industrie agricole au Saguenay-Lac-Saint-Jean, notamment: la dévitalisation du territoire agricole et des communautés rurales, la faible représentativité de la population agricole et le manque de relève entrepreneuriale, la déstructuration du territoire agricole au profit d'autres usages qui présentent souvent un caractère irréversible, l'abandon des activités agricoles sur les terres productives, la conversion de terres agricoles en superficies forestières et enfin, l'adaptation aux changements climatiques.

Quant à l'industrie récréotouristique, celle-ci se classe au 4^e rang des activités économiques de la région. En 2008, avec 953 000 visiteurs, le Saguenay-Lac-Saint-Jean occupait le 10^e rang sur les 22 régions touristiques de la province. Par ailleurs, cette industrie regroupe 4 034 emplois, 412 lieux d'hébergement et plus de 270 sites et attraits récréatifs. Les principales activités récréatives pratiquées sur le territoire public régional sont la villégiature privée, la chasse et la pêche sportive, la motoneige, le motoquad, le canot-camping, les sports de glisse et la cueillette de petits fruits. En octobre 2010, le Saguenay-Lac-Saint-Jean comptait 10 028 baux de villégiature privée sur les terres du domaine de l'État et 8 303 chalets établis sur des terres privées. Les 9 214 baux octroyés sur les territoires non organisés de la région, dont plus des trois quarts sont situés à l'intérieur des limites des MRC du Fjord-du-Saguenay et de Maria-Chapdelaine, correspondent à un peu moins de 22 % des droits de villégiature consentis sur le territoire public québécois. Toujours en 2010, la valeur foncière des résidences de villégiature sur l'ensemble du territoire régional s'élevait à plus de 618,2 M \$. Comme dans plusieurs autres régions du Québec, la demande pour un emplacement de villégiature privée au Saguenay-Lac-Saint-Jean ne cesse de croître depuis quelques années. La pratique de la motoneige et du motoquad, le cyclisme, le tourisme d'aventure et l'écotourisme (incluant plusieurs activités de randonnée non motorisée : canot et kayak, raids en traîneau à chiens, randonnée pédestre, etc.) sont d'autres activités qui deviennent de plus en plus populaires dans la région. La principale problématique relevée pour l'industrie récréotouristique concerne la pérennité du réseau de sentiers récréatifs. En effet, la remise en cause ou la perte d'autorisation d'accès, surtout en milieu habité (ex. : zone agricole), peuvent avoir des conséquences importantes sur la cohésion et la connexion des réseaux d'infrastructures de transport récréatif locaux, régionaux et même provinciaux. Cette problématique affecte surtout l'industrie des véhicules hors route.

5.2. PORTRAIT FORESTIER

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean est l'un des plus grands territoires forestiers du Québec, couvrant 85 688 km², ce qui représente 17% de l'ensemble des forêts du Québec. Aux fins de comparaison, cette superficie est équivalente à plus de 200 fois celle de l'île de Montréal. Le territoire de la région est divisé en deux grandes tenures, soit publique et privée. Le territoire public représente 94 % de la superficie de la région.

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean traverse quatre domaines bioclimatiques :

- la sapinière à bouleau jaune;
- la sapinière à bouleau blanc;
- la pessière à mousses;
- la pessière à lichens.

On retrouve également sept sous-domaines, seize régions écologiques et neuf unités homogènes de végétation.

En 2008, le MRNF, responsable de la gestion forestière, a mis en place des unités d'aménagement forestier qui ont remplacé les aires communes. L'unité d'aménagement forestier est l'unité territoriale de base pour la gestion des ressources forestières. C'est aussi sur la base de ce découpage que sont définies les stratégies d'aménagement forestier et la possibilité forestière. On compte dix unités d'aménagement forestier au Saguenay–Lac-Saint-Jean dont trois qui chevauchent les limites administratives. En 2008, le Forestier en chef a établi la possibilité forestière du territoire régional à 7 569 000 m³/an toutes essences :

- 5 829 200 m³/an SEPM;
- 503 800 m³/an PEUPLIERS;
- 974 800 m³/an BOULEAUX.

En date du 30 septembre 2010, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune a octroyé dans notre région 21 contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestiers et 1 contrat d'aménagement forestier, pour un volume toutes essences en région s'élevant à 6 946 200 m³/an.

En plus des activités forestières, le territoire forestier de la région subit plusieurs pressions tant sociales, économiques qu'environnementales. Plusieurs parcelles du territoire sont vouées à la protection, à la conservation et à la biodiversité du milieu forestier :

- aires protégées;
- refuges biologiques;
- écosystèmes forestiers exceptionnels;
- sites d'intérêts floristiques;
- paysages visuellement sensibles.

Depuis 2000, environ 26 % de la superficie forestière productive a été retranchée afin de satisfaire divers objectifs de protection, de conservation et de mise en valeur d'autres ressources que la matière ligneuse.



Gestion forestière

Au cours des dernières années, le secteur forestier s'est transformé et a dû s'adapter aux nouvelles normes et aux nouvelles pratiques. Le Québec a procédé à une refonte de son régime forestier et le gouvernement du Québec a adopté en 2010 la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Dans un contexte de gestion intégrée des ressources, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a pris l'engagement de favoriser un aménagement écosystémique dans les forêts du domaine de l'État. Cette nouvelle orientation se traduit tant sur le plan stratégique, par la prise en compte d'enjeux écologiques, économiques et sociaux, que sur le plan opérationnel, par l'adoption de nouvelles pratiques d'aménagement forestier.

Dans le but de développer des modèles de gestion basés sur une approche d'aménagement écosystémique, la Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CRÉ) a donné le mandat à deux organisations :

- d'une part, le Consortium de recherche sur la forêt boréale commerciale a le mandat de définir une approche d'aménagement écosystémique dans la pessière noire à mousses. Dans le cadre de ce projet, la documentation des enjeux écologiques sera réalisée;
- d'autre part, le Groupe des Partenaires pour le développement forestier durable des communautés de Charlevoix et du Bas-Saguenay a le mandat de définir une approche d'aménagement écosystémique de la sapinière à bouleau jaune.

L'aménagement écosystémique consiste à pratiquer un aménagement forestier apte à maintenir la diversité biologique et la viabilité des écosystèmes. Pour y parvenir, l'aménagement écosystémique cherche à réduire les écarts entre la forêt aménagée et la forêt naturelle. Les écarts significatifs deviennent alors des enjeux écologiques dont l'aménagement écosystémique doit nécessairement tenir compte. Par conséquent, les stratégies d'aménagement et les traitements sylvicoles doivent créer des paysages forestiers qui renferment la diversité et l'irrégularité des forêts naturelles.

Six enjeux écologiques, imposés par le MRNF ont été documentés à l'intérieur du portrait, soit :

- la diminution des proportions de forêts mûres et surannées;
- la raréfaction de certaines formes de bois mort;
- la simplification des structures internes des peuplements;
- la modification de la composition végétale des forêts;
- la modification de l'organisation spatiale des forêts;
- le maintien de l'habitat d'espèces fauniques et floristiques sensibles à l'aménagement forestier.

La diminution des forêts mûres et surannées

La proportion de forêts mûres et surannées est un important enjeu écologique puisqu'elles constituent, de par leur continuité, des substrats essentiels pour certaines communautés végétales et animales. À l'échelle du territoire de la région O2, la superficie de peuplements surannés serait en forte baisse alors que celle des peuplements mûrs serait en légère hausse par rapport à la forêt naturelle. Ceux-ci seraient composés de peuplements à des stades évolutifs précoces, donc renfermant une proportion plus importante de sapin et de feuillus intolérants comme le peuplier et le bouleau blanc.

La raréfaction de certaines formes de bois mort

Le bois mort est une composante importante des écosystèmes forestiers. Un grand nombre d'organismes vivants, surtout des oiseaux, utilise comme habitat les bois morts à divers stades et selon diverses caractéristiques. Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, le feu est une perturbation naturelle importante. Il tend à permettre un recrutement rapide et massif de bois mort en laissant des tiges debout et parfois couchées. La tordeuse est l'autre perturbation majeure sur le territoire qui génère un recrutement de bois mort relativement rapide.

La simplification des structures internes des peuplements

Peu d'information quantitative sur la structure interne des peuplements du paysage naturel de la région a été trouvée. Certaines études ont démontré que la qualité du site était le principal facteur influençant le développement de la structure diamétrale et que l'âge du peuplement (depuis la dernière perturbation majeure) venait en second lieu.

La modification de la composition végétale des forêts

Deux grands types de problématiques reliées à la modification de la composition végétale des forêts de la région ont été identifiés :

- la modification des attributs des sapinières à bouleau blanc et à bouleau jaune (enfeuillage);
- la raréfaction de l'épinette noire dans les sapinières à épinette noire et dans les pessières.

Par rapport aux portraits de la forêt préaménagée et naturelle, on observe une diminution des superficies de peuplements résineux au profit des peuplements mixtes et feuillus dans toutes les parties du territoire. Il semble que l'importance des coupes de régénération et la dynamique forestière après feu dans les forêts mélangées soient en lien avec ce phénomène. Le couvert forestier actuel est composé de peuplements résineux à 70% , de peuplements mélangés à 22 % et de peuplements feuillus à 8 %.

Plusieurs études ont démontré un phénomène inquiétant pour la forêt de la région, soit l'ouverture des peuplements de la pessière à mousses. La présence de tels milieux au cœur de la forêt continue est en fait la résultante de séquences de perturbations (feu - feu, coupes - feu, insectes - feu) provoquant la disparition du couvert et l'absence ou la déficience de la régénération.

La modification de l'organisation spatiale des forêts

Peu de données étaient disponibles lors de la rédaction du portrait en ce qui concerne la modification de l'organisation spatiale des forêts. Dans la littérature trouvée, on note une forte diminution des massifs de 1 000 ha et plus de peuplements similaires (même type de couvert et même stade de développement), principalement pour les peuplements résineux et les peuplements suranés. Quarante pourcent du territoire forestier de la région est dominé par des massifs de 1 000 ha.



Le maintien de l'habitat d'espèces fauniques et floristiques sensibles à l'aménagement forestier

L'espèce animale qui suscite le plus d'intérêt actuellement en forêt boréale est le caribou forestier. Il fait d'ailleurs l'objet d'un plan de rétablissement. Les lignes directrices de l'aménagement pour le retour et le maintien de cette espèce sont basées sur une approche écosystémique où l'on favorise de grands massifs de résineux matures et des corridors de déplacement.

Produits forestiers non ligneux

Outre les produits forestiers ligneux, la forêt de la région offre des potentiels de développement d'une importante variété de produits forestiers non ligneux (PFNL), par exemple :

- les huiles essentielles;
- les champignons;
- les bleuets;
- les canneberges;
- les épices;
- les tisanes;
- des médicaments;
- la production acéricole;
- la production d'arbres de Noël;
- la récolte de la sève de bouleau.

En février 2009, le gouvernement du Québec a lancé un plan d'action concernant la production d'énergie à partir de la biomasse. L'objectif visé par ce plan d'action est la production d'énergies propres à base de bois en remplacement d'énergies fossiles afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Une des mesures identifiées pour l'atteinte de l'objectif du plan d'action consiste à rendre accessible, notamment par vente à l'enchère, la biomasse forestière des forêts publiques.

Le MRNF a évalué la disponibilité totale de biomasse forestière sur les territoires publics et privés de la région à 838 721 tonnes métriques anhydres (TMA), soit 13 % des estimations totales du Québec. En termes de potentiel de biomasse, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean se classe au premier rang devant l'Abitibi-Témiscamingue et la Mauricie.

Certification forestière

La certification forestière représente un enjeu important pour l'industrie forestière. La certification forestière est un processus par lequel un organisme d'enregistrement, accrédité et indépendant, reconnaît qu'un requérant utilise des pratiques de gestion forestière qui respectent des normes préétablies par un tiers non gouvernemental, visant l'aménagement forestier durable. Elle constitue un outil additionnel aux politiques de l'État en matière de gestion durable des forêts. Elle vise à favoriser la durabilité des ressources forestières en tenant compte des intérêts des multiples utilisateurs.

Les principales normes de certification en Amérique du Nord sont les suivantes :

- CSA (Canadian Standards Association Z-809), Canada;
- FSC (Forest Stewardship Council), International ;
- SFI (Sustainable Forestry Initiative), États-Unis et Canada.

Selon les derniers registres officiels, sept territoires d’UAF sont certifiés au Saguenay–Lac-Saint-Jean selon la norme CSA Z-809 et/ou FSC. Cela représente 80 % du territoire forestier public de la région. Une autre UAF est en attente de la certification FSC, ce qui portera la proportion du territoire public certifiée à plus de 93 %.

Actuellement, près 50 % des forêts sous CAAF sont certifiées au Québec et le Saguenay–Lac-Saint-Jean compte pour plus de 35 % de l’ensemble de ces certifications.

Description du territoire forestier privé

La forêt privée regroupe plus de 6 000 propriétaires de lots boisés et couvre une superficie de 601 000 hectares. Celle-ci représente 7 % du territoire de la région. Cette forêt génère une possibilité forestière de coupe de 528 000 m³/an. Deux agences de mise en valeur de la forêt privée sont présentes au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ces agences ont la responsabilité de mettre en valeur la forêt privée par la réalisation de la stratégie forestière élaborée dans le cadre du Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée. Le Syndicat des producteurs de bois a, quant à lui, la responsabilité de la gestion du plan conjoint pour la mise en marché des bois coupés.

Organismes d’innovation, de formation, de développement et de recherche

En région, plusieurs organismes voués à l’innovation, la formation, au développement et à la recherche en milieu forestier sont à l’œuvre :

- Fonds de la recherche forestière du SLSJ;
- Consortium de recherche sur la forêt boréale commerciale;
- Association forestière du SLSJ;
- Centres de formation professionnelle (Dolbeau-Mistassini, La Baie et Jonquière);
- Cégeps (Chicoutimi, Saint-Félicien et Alma);
- Université du Québec à Chicoutimi;
- Forêt d’enseignement et de recherche (Simoncouche, Chute à Michel et Jean-Dolbeau)
- Forêt modèle du Lac-Saint-Jean;
- Laboratoires ruraux (Coopérative forestière de Girardville, le Groupe des Partenaires du Développement Forestier Durable de Charlevoix–Bas-Saguenay)
- CRÉ, par l’entremise de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire et le démarcheur sur la stratégie d’utilisation du bois;
- MRNF;
- MDEIE (créneaux ACCORD-bois).



5.3. PORTRAIT FAUNIQUE

Le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean a été occupé depuis des millénaires par les Premières Nations. Les ressources fauniques ont longtemps été exploitées par de petits groupes familiaux qui en retiraient leurs besoins en subsistance. La gestion des ressources était basée sur des principes culturels fondamentaux veillant à la pérennité de ces dernières.

Le commerce des fourrures a été la première activité qui a mené à l'occupation du territoire par des non-autochtones. À la suite d'une exploitation intensive du castor, la ouananiche a été la seconde espèce à être exploitée en importance. Cette espèce a contribué au développement du tourisme faunique dans la région en attirant une clientèle internationale. À la fin du XIX^e siècle, le territoire régional a été marqué par la création de nombreux clubs privés. Ces clubs ont longtemps donné accès aux ressources fauniques seulement aux gens plus fortunés. La création des zones d'exploitation contrôlée (zecs) en 1978 a permis de rendre les territoires accessibles à toute la population.

L'organisation du territoire

Les territoires fauniques structurés s'étendent sur 21 087 km², soit 21,3 % de la superficie totale du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ils regroupent, en tout ou en partie, 3 réserves fauniques, 1 aire faunique communautaire (lac Saint-Jean), 19 zones d'exploitation contrôlée, 28 pourvoies à droits exclusifs, 1 petit lac aménagé et enfin, 173 terrains de piégeage à bail exclusif. Des problématiques de cohabitation avec d'autres utilisateurs du milieu, notamment avec les compagnies forestières et les villégiateurs, ont été soulevées par certains gestionnaires de réserves fauniques, de zecs et de pourvoies de la région. Ces problématiques font référence principalement à la multiplication des accès en forêt publique, au partage des frais d'entretien du réseau routier, à la perturbation des habitats et des paysages par les activités industrielles, ainsi qu'à une pression accrue sur les ressources fauniques.

Le territoire non structuré occupe une large part du territoire régional. Bien qu'environ 75 000 km² seraient disponibles pour la pratique libre des activités de prélèvement faunique, seulement 28 000 km² sont accessibles.

La région bénéficie de nombreux habitats fauniques (aquatiques, humides et terrestres). Les milieux aquatiques d'importance sont, le lac Saint-Jean, d'une superficie d'environ 1 000 km², et le Saguenay d'une longueur de 167 km. Plus de 35 000 lacs de 2 hectares et plus parsèment le territoire régional. Les milieux humides sont également des habitats fauniques importants. Quant aux habitats terrestres, ceux-ci sont principalement constitués de terrains forestiers et couvrent 80 % du territoire régional.

La chasse

Plus de 31 000 chasseurs pratiquent des activités de chasse sur le territoire régional. La chasse à l'orignal est l'activité la plus populaire dans la région. On dénombre également une augmentation du nombre de chasseurs d'ours au Québec au cours des dix dernières années. Quant au nombre de chasseurs de petits gibiers, celui-ci connaît une diminution depuis quelques années.

La chasse à la sauvagine a connu un essor important vers l'an 2000 suite à l'augmentation des grandes oies des neiges et des bernaches en migration sur les terres agricoles régionales. L'état de situation de ces deux populations au niveau de la région ainsi que l'impact socio-économique de leur présence ne sont pas documentés. Les possibilités régionales de développement en ce qui concerne les activités fauniques liées aux canards résident davantage dans l'observation que dans les activités avec prélèvement.

Le piégeage

La popularité de l'activité de piégeage s'est stabilisée depuis les dix dernières années. Environ 1 000 piégeurs sont actifs en région. Les espèces capturées les plus rentables sont la martre d'Amérique, le castor du Canada, le renard roux, le lynx et le rat musqué. Les possibilités de développement de l'activité de piégeage sont cependant limitées par l'organisation du territoire (réserve à castor), le marché des fourrures et la transformation des produits de piégeage.

La pêche

La faune aquatique régionale est constituée d'une très grande diversité d'espèces de poissons disponibles pour l'activité de pêche sportive. L'omble de fontaine est l'espèce la plus recherchée par les pêcheurs. À cet égard, le territoire régional offre un bassin de lacs à ombles de fontaine en allopatrie unique au Québec. Quant à l'omble de fontaine anadrome, les dernières acquisitions de connaissances ont permis d'entrevoir un potentiel de développement très intéressant. Le succès de développement de l'activité de pêche de ces deux espèces passe par un suivi adéquat des populations, une protection de certaines parties du territoire et un aménagement de leur habitat.

On retrouve également en région les espèces de saumon. Depuis quelques années, les niveaux de montaison du saumon de l'atlantique sont au plus bas. Les interventions pour rétablir les populations de saumon de l'atlantique ne sont pas aussi efficaces qu'espérées puisque la totalité du cycle vital de l'espèce ne se fait pas uniquement dans les cours d'eau régionaux.

La ouananiche, quant à elle, a fait l'objet d'études intensives au cours des dernières années. Les connaissances actuelles permettent d'envisager une saine gestion de l'espèce en contrôlant mieux les stocks et en respectant la capacité de support du lac Saint-Jean. Le plan de gestion 2011-2020, basé sur les connaissances scientifiques actuelles, vise l'atteinte d'une meilleure gestion de l'espèce.

Au cours des dernières années, la pêche hivernale a connu une forte croissance. Tant sur les territoires libres que structurés, la pêche blanche est sans contredit une activité qui fait de la région un endroit recherché par les touristes.



Les activités sans prélèvement

Plusieurs autres espèces sont présentes sur le territoire régional sans faire l'objet d'activités de prélèvement, dont le caribou forestier. Cette espèce bénéficie maintenant d'un statut d'espèce menacée (fédéral) et d'espèce vulnérable (provincial). Un plan de rétablissement a été publié en avril 2009 et propose plusieurs actions ayant pour objectifs le maintien et le rétablissement de l'espèce.

Des observations de plus en plus fréquentes de cerfs de Virginie dans la région ont été relevées par la population et les utilisateurs du territoire. Ces observations vont mener à la réalisation d'inventaires en 2011 afin d'évaluer le potentiel d'exploitation de cette espèce.

Le principal mammifère marin présent dans le fjord du Saguenay est le béluga du Saint-Laurent, fréquentant régulièrement la baie Sainte-Marguerite. Cette espèce est considérée comme menacée et est protégée par les lois à cet effet. La région présente une grande diversité aviaire qui n'est pas exploitée à son plein potentiel.

Les activités fauniques sans prélèvement prennent une place importante en termes de retombées économiques dans la région. Plusieurs infrastructures font la renommée de la région, notons à ce chapitre le Zoo sauvage de Saint-Félicien, le Musée du Fjord, le Centre d'interprétation des battures et de réhabilitation des oiseaux, etc.

5.4. PORTRAIT MINIER

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean se trouve au cœur de la province géologique du Grenville caractérisée par trois domaines typiques d'une vieille chaîne de montagnes (allochtone, autochtone et parautochtone). Les roches dominant le Saguenay–Lac-Saint-Jean sont nommées « *suite anorthosite du Lac-Saint-Jean* » qui comprend l'Anorthosite, les Mangérites, les Charnokites et les Granites, aussi désignés comme la suite AMCG.

Le Québec est reconnu comme un important producteur de matière minérale. La valeur de la production minérale en 2007 s'est chiffrée à 4,8 milliards de dollars. L'industrie des mines et métaux procure près de 50 000 emplois, dont environ 9 000 dans la catégorie des mines, carrières et sablières. Plus de 63 % de la valeur des expéditions minérales provient des minéraux métalliques.

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean se distingue du Québec par une domination de l'extraction des minéraux industriels (granit, tourbe, calcite, wollastonite, niobium, etc.). Le secteur de l'extraction et de la transformation emploie environ 625 personnes selon Denco³. À elle seule, la mine Niobec en emploie près de la moitié et les travaux de développement en cours promettent de maintenir sinon d'augmenter ce nombre.

³ Denco 2005. *Stratégie de développement de l'industrie des minéraux industriels du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. 85 pages.

Le potentiel en ressource minérale sur le territoire est diversifié et concentré dans certains groupes de substances comme les géomatériaux de construction (sable/gravier et pierre concassée de divers types), les minéraux industriels comprenant les pierres dimensionnelles et architecturales (granit de diverses couleurs), d'autres substances (alumine, calcite ou marbre blanc, silice, wollastonite, syénite à néphéline, apatite, tourbe de sphaigne), des métaux à ferro-alliages (silicium, niobium, tantale titane, vanadium) et de minéral énergétique comme l'uranium. La région recèle également de nombreux indices de minéraux métalliques, surtout de nickel et cuivre.

L'inventaire des ressources minérales présentes sur le territoire montre que les indices de minéraux industriels sont les plus nombreux, de qualité comparable avec les dépôts connus ailleurs dans le monde. Ces indices possèdent aussi un excellent potentiel de développement. Certaines substances métalliques offrent un excellent potentiel de développement comme les indices de nickel, cuivre et cobalt qui comptent 18 indices sur le territoire dont quelques-uns ont fait l'objet de travaux et d'investissements de quelques millions de dollars (Poisson Blanc, Deshautels, St-Stanislas) au cours des dernières années.

Les minéraux industriels constituent le groupe le plus important en termes de nouvelles découvertes minérales avec potentiel de développement et de dépôts en opération au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Le portrait présente les indices et dépôts suivants :

- 16 carrières actives et 9 indices de granit ;
- 6 carrières de granulats et moellons ;
- 6 dépôts et indices de minéraux de charge ;
- 4 dépôts et indices d'apatite ;
- 6 dépôts de silice ;
- 18 indices et dépôts de fer et titane ;
- 5 dépôts et 88 indices de tourbe, totalisant une superficie de 34 448 hectares ;
- 11 indices d'uranium ;
- 3 dépôts et indices de niobium-terres rares.

À la suite du déluge de 1996, l'image de la région a souvent été associée à la Petite maison blanche, le seul site géologique exceptionnel du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Un site géologique localisé à Chambord et le site touristique de Val-Jalbert possèdent également les caractéristiques géologiques nécessaires pour être qualifiés de site géologique exceptionnel.

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean possède une infrastructure de recherche et d'exploration importante pour le secteur des ressources minérales. L'Université du Québec à Chicoutimi et ses différentes composantes et départements, ainsi que l'unité d'enseignement en Sciences de la Terre et ses organismes associés (CERM, CONSOREM, CRCMM, FMSLSJ) constituent le cœur des éléments structurants reliés à ce secteur. En 1997, les intervenants régionaux ont conclu une entente spécifique avec le gouvernement: l'Entente spécifique sur le développement des ressources minérales au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Cette entente a été renouvelée en 2000 pour une période de cinq ans et est actuellement en négociation de renouvellement. Pendant les années d'activité du Fonds minier, les découvertes d'indices, l'activité d'exploration des prospecteurs et des entreprises d'exploration ont connu une forte progression à la hausse. Cette hausse a entraîné un niveau d'investissement régional en exploration jamais vu, soit 22 M \$ entre 1993 et 2003.



Le nombre de claims actifs sur le territoire est passé de 4 643 au printemps 2006 à 8 000 en juin 2008. Cette augmentation est en grande partie due à l'activité d'exploration pour l'uranium dans le bassin sédimentaire d'Otish et à la prise de 1 465 claims par la compagnie *Laurentian Goldfield* dans les feuillets SNRC 22L05, 32I01 et 32I02. Durant cette période, le Québec a connu une augmentation importante des investissements en exploration minière, une conséquence du niveau élevé des prix de l'ensemble des commodités minérales.

La principale contrainte au développement du secteur des ressources minérales est la connaissance. Le degré de connaissance sur le territoire régional est très limité. La couverture cartographique géologique au 1 :50,000 ne représente que 24 % de la superficie totale du territoire. De plus, la région est entièrement couverte par un levé magnétique au 1 :50,000 qui date des années 60. En ce qui concerne les levés géochimiques de sédiments de lac, un seul levé a été réalisé en 1978 par la SOQUEM couvrant 40 % de la superficie de la région. Les cartes de dépôts de surface, quant à elles, ne couvrent qu'environ 50 % du territoire.

5.5. PORTRAIT HYDRIQUE

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean compte deux bassins versants majeurs, soit le bassin versant de la rivière Saguenay et celui du lac Saint-Jean. Ces deux bassins occupent près de 85 520 km² du territoire régional. L'exutoire est localisé entre les municipalités de Baie-Sainte-Catherine (MRC de Charlevoix-Est) et de Tadoussac (MRC de la Haute-Côte-Nord). Le bassin versant de la rivière Saguenay et celui du lac Saint-Jean sont situés dans la province géologique de Grenville. La région est parcourue de réseaux de failles et de fractures qu'empruntent lacs et cours d'eau. Les basses terres en périphérie du lac Saint-Jean présentent une altitude moyenne de 100 à 150 m. Le massif des monts Valin culmine à 970 m.

Le lac Saint-Jean est un lac d'eau douce, d'une superficie de 1 053 km² et profond de 63 m au maximum. Il est utilisé comme réservoir et de nombreux ouvrages de retenue sont disposés en amont de certains de ses tributaires. Son débit annuel moyen est de 1 460 m³/s. La rivière Saguenay draine le lac Saint-Jean sur près de 175 km. On y distingue le Haut-Saguenay, le Moyen-Saguenay et le fjord. La profondeur maximale y est d'environ 270 m. Des ouvrages de retenue le chevauchent dans le Haut-Saguenay. Son débit annuel moyen est de 1 750 m³/s.

La région compte 35 bassins versants de premier ordre. Trois ayant une superficie de plus de 15 000 km², soit ceux des rivières Péribonka (27 189 km²), Mistassini (20 876 km²) et Ashuapmushuan (15 801 km²), se jettent dans le lac Saint-Jean. Les milieux humides sont méconnus. Les bandes riveraines, caractérisées ponctuellement et réaménagées par endroits, sont souvent artificialisées en milieux urbains et sujettes aux inondations, à l'érosion et aux glissements de terrain. Les eaux souterraines sont peu décrites, mais le sol posséderait des qualités aquifères intéressantes.

Les principaux usages impliquant l'eau sont l'approvisionnement en eau potable, la collecte et l'assainissement des eaux usées, les neiges usées, la foresterie, l'agriculture, l'embouteillage commercial, les activités industrielles, le transport maritime, les activités récréotouristiques, l'hydroélectricité et les barrages de contrôle. Les données portant sur ces usages en regard de l'eau sont souvent parcellaires et parfois non actuelles. Rares sont celles qui précisent les impacts des usages sur l'eau de la région.

La gestion de l'eau est encadrée par des politiques, des lois et des règlements qui s'adressent à différents domaines d'affaires et qui sont appliqués par les autorités de tous les paliers gouvernementaux. Les études de la qualité de l'eau rapportées au portrait portent sur des paramètres bactériologiques et physico-chimiques mesurés dans l'eau de surface et l'eau souterraine. Elles révèlent des problèmes de matières en suspension, de phosphore, d'azote, de mercure, d'hydrocarbures aromatiques polycycliques, de biphényles polychlorés, de dioxines, de furannes, de coliformes fécaux et d'algues bleu-vert dans l'eau de surface. D'autres études indiquent aussi des problèmes de poissons contaminés au mercure, de lacs en processus d'eutrophisation et de bandes riveraines détériorées. Ces données sont souvent ponctuelles, non actuelles et couvrent seulement une portion de la région, de même qu'un nombre limité de paramètres.

Les problématiques de la variabilité du niveau d'eau dans les réservoirs, des risques pour la santé et la sécurité publique, des risques d'inaccessibilité à l'eau potable ou à celles des aires récréatives aquatiques et riveraines sont soulignées. Dans la perspective des changements climatiques, le Saguenay–Lac-Saint-Jean est susceptible de connaître d'autres problèmes affectant la qualité, la quantité, la sécurité et l'accessibilité en lien avec l'eau.

Accroître le suivi de l'état de l'eau, s'efforcer de répondre aux critères de qualité établis pour ses différents usages et instaurer un mode de gestion intégrée par bassin versant au sein des divers domaines d'affaires constituent les principaux éléments d'harmonisation pour le développement durable et de la mise en valeur de l'eau et des autres ressources.

5.6. PORTRAIT ÉNERGÉTIQUE

À juste titre, en introduction, l'auteur rappelle que la disponibilité de sources d'énergie abondantes au Saguenay–Lac-Saint-Jean, notamment la présence de cours d'eau pour les fins de la production hydroélectrique, a été la clé de voûte de son peuplement et de son industrialisation. De nos jours, cependant, les coûts croissants de l'énergie, le déclin des sources d'énergie non renouvelables, le développement de nouvelles technologies, les préoccupations grandissantes à l'égard de la protection de l'environnement et le nécessaire recours, de plus en plus marqué et vital, à des ressources renouvelables et moins dommageables, amènent de nouveaux défis auxquels la région ne saurait se soustraire. Fait notable, on y rappelle également que le domaine énergétique a ceci de particulier, son manque de cohésion important alors que chaque filière ou technologie évolue indépendamment l'une de l'autre, voire sous un registre compétitif.



L'énergie de l'eau

L'énergie hydraulique est la seule énergie renouvelable utilisée actuellement à grande échelle pour la production d'électricité. C'est une ressource disponible à maints endroits. Fiable, elle peut se faire pratiquement en continu et il est aisé d'en établir les prévisions de production. Ses variations sont plutôt saisonnières que quotidiennes. Ses émissions de gaz à effet de serre (GES) sont parmi les plus basses de toutes les filières de production d'électricité.

L'hydroélectricité

La première centrale hydroélectrique au Saguenay–Lac-Saint-Jean date de 1912. S'en suivront quatorze autres installations jusqu'en 1963, année de la nationalisation par le gouvernement du Québec des forces hydrauliques. Les unités de production énergétique des grandes entreprises privées et celles à propriété municipale de la région échapperont à l'étatisation. S'ajouteront par la suite sept nouvelles centrales dont la plus récente, en 2007, sur la rivière Péribonka, propriété d'Hydro-Québec.

Les 21 centrales opérationnelles de la région ont une puissance totale avoisinant les 3 560 mégawatts. Cette production est concentrée à près de 89 % entre les mains des industriels privés, à des fins d'autoconsommation. Quant à Hydro-Québec, celle-ci accapare 10,8 % de la puissance hydroélectrique de la région avec les 385 mégawatts produits par la centrale Péribonka. Les 19,5 mégawatts restants (0,5 %) se répartissent entre les producteurs communautaires et les autres petits producteurs privés.

Le potentiel de développement

En 1994, la Société Hydro-Québec évaluait à 13,6 térawatts/heure (TWh) le potentiel encore aménageable dans le bassin hydrographique du Saguenay. En considérant un facteur d'utilisation moyen de 65 %, ceci pourrait représenter une puissance installée totale d'environ 2 400 mégawatts. Depuis, huit nouveaux ouvrages ont vu le jour en région dont sept de moins de 25 MW et un de 385 MW (Péribonka). À l'heure présente, d'autres projets sont à l'étude, notamment sur la rivière Ouiatchouan et la rivière Mistassini (11^e chute). Quant aux centrales de Pont-Arnaud (5,6 MW) et de Chute-Garneau (2,8 MW), inopérantes depuis 1993, elles devraient reprendre du service prochainement.

Parmi les autres sites présentant un certain potentiel, notons la rivière Ashuapmushuan soustraite, à court et moyen terme, de tout développement hydroélectrique puisqu'elle est coiffée, depuis 2007, d'un statut de réserve aquatique projetée. Pour sa part, la rivière Péribonka accueille déjà quatre ouvrages pour une production totale de 1 707 MW et il n'y a aucune donnée sur l'existence ou non d'un potentiel encore aménageable.

Les tendances régionales

En réponse à l'appel de projets lancé par le gouvernement du Québec, en 2009, pour le développement d'ouvrages de 50 mégawatts et moins, Hydro-Québec retenait quatre soumissions en provenance de la région. Notons celles des centrales de Pont-Arnaud et de Chute-Garneau qui ont déjà fait l'objet d'une entente. Ces projets généreront 5,32 mégawatts. Dans le cadre de ce même appel de projets, certains projets n'ont pas été retenus et feront l'objet d'une présentation dans le prochain appel de projets.

Quant au projet de Val-Jalbert, au moment où cette étude a été produite, celui-ci oscillait entre cinq variantes, de 11,6 à 20,6 mégawatts. Le projet de la 11^e chute sur la rivière Mistassini et celui de la rivière Alex à Saint-Ludger-de-Milot produisent respectivement 16,0 et 2,8 mégawatts.

En regard de la réfection d'ouvrages existants, notons, entre autres, les travaux entrepris par Rio Tinto Alcan à sa centrale de Shipshaw et l'ajout d'un nouveau groupe turbine-alternateur, ce qui accroîtra la production de 225 mégawatts.

Les perspectives et contraintes de développement

Bien qu'il faille s'attendre dans les prochaines années à la concrétisation de certains des projets retenus à l'étape mentionnée précédemment, il demeure peu probable que la région atteigne la cible de 40 mégawatts au cours de ce premier appel de projets. Par contre, nous devons nous attendre, au cours des dix prochaines années, à l'éclosion d'autres projets de petites centrales dans la région, car l'appropriation de ces potentiels de production par les communautés soulève moins d'objections et de craintes au plan environnemental. D'autant que de tels projets peuvent contribuer durablement à l'amélioration des conditions socio-économiques en milieu rural notamment.

L'énergie hydrolienne

En ce qui a trait au développement de l'énergie hydrolienne en région, les grands courants engendrés par la rivière Saguenay et l'importance du débit d'eau provenant du lac Saint-Jean représentent un potentiel hydrolien non négligeable. Ainsi, l'énergie cinétique de la rivière Saguenay apparaît suffisamment importante pour une production d'énergie rentable. Des études sont également menées dans la région afin de mesurer le potentiel offert par les petites rivières et la récupération d'énergie à la base des ouvrages hydroélectriques.

L'énergie du vent

À ce jour, aucune installation de production d'électricité par énergie éolienne n'est en fonction dans la région. Le potentiel éolien du Saguenay–Lac-Saint-Jean, dont la production annuelle potentielle est estimée à 118,5 TWh, est le troisième plus important du Québec. Cependant, on détient peu de connaissances sur les sites exploitables régionalement. On croit que notre potentiel pourrait être limité à trois ou quatre parcs éoliens.



Dans la région, le potentiel de développement de la filière éolienne se concentre sur trois sites, soit la plaine d'Hébertville, le mont Apica et le secteur du lac Poulin à Petit-Saguenay. Au moment d'écrire ces lignes, seul le projet Rivière-du-Moulin du consortium Saint-Laurent Énergies a été retenu dans la région suite à un appel d'offres d'Hydro-Québec.

L'énergie de la biomasse

Les procédés employés pour produire de l'énergie à partir de la biomasse sont très diversifiés. Notamment, la biomasse peut être brûlée pour produire de la chaleur ou de l'électricité. Les moyens de combustion sont accessibles et techniquement éprouvés. La combustion directe des résidus forestiers ou de biomasse condensée ou la cogénération font partie de ce procédé.

L'utilisation énergétique de la biomasse a de nombreux avantages. Elle favorise notamment les plus importantes retombées au niveau local par la création d'emplois locaux durables contribuant ainsi au renforcement de l'économie locale. Cependant, comme elle a une faible densité énergétique et qu'elle nécessite un important déplacement de matière de même qu'un espace de stockage imposant, le transport de cette matière vers les lieux de consommation devient alors fondamental pour sa rentabilité.

Forestière

La biomasse forestière est constituée de toute matière organique produite en forêt. Elle englobe les parties de l'arbre non utilisées lors de la récolte de bois. L'utilisation de la biomasse forestière n'en est qu'à ses débuts dans la région. Comme la disponibilité des volumes de biomasse résiduelle est tributaire des activités de récolte de bois, il n'y a donc aucune garantie sur la disponibilité de ces volumes. L'octroi de la biomasse forestière s'effectue par voie concurrentielle à la suite d'appel de propositions ou par enchères.

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, un comité de travail a été mis en place en début de processus afin, d'une part, d'élaborer les critères de sélection et de confectionner la grille d'analyse des propositions reçues et, d'autre part, de recommander les projets choisis. L'emphase est mise en région sur la consolidation des usines actuelles qui ont des besoins en approvisionnement de biomasse forestière. Un premier volume de 83 440 tonnes métriques anhydres (TMA) a été octroyé suite à un premier appel de propositions.

La région compte trois centrales utilisant la biomasse comme combustible. Le contexte économique actuel fait en sorte que ces usines ne peuvent atteindre le seuil de rentabilité, ce qui les place présentement en situation de vulnérabilité. Notons également que quelques scieries en région utilisent les résidus du bois dans leurs opérations, notamment pour le séchage du bois. On compte également une entreprise de production de granules de bois. Actuellement, certaines institutions du secteur de la santé de la région utilisent la biomasse pour leurs besoins de chaleur.

Finalement, notons que les possibilités de biomasse forestière disponible sur les territoires publics et privés de la région ont été évaluées à 838 722 tonnes métriques anhydres, soit 13 % des estimations totales du Québec. Ainsi, la quantité d'énergie de la biomasse résiduelle de la région est donc d'environ 4,8 TWh thermique, soit près de la moitié de la production du complexe La Romaine (8 TWh). Cependant, en raison des contraintes de mise en œuvre et de facteurs économiques, les possibilités de récolte de biomasse seraient de 174 586 TMA dans un rayon de 50 kilomètres et de 278 605 dans un rayon de 100 kilomètres.

Agricole

Les sols qui sont en production agricole, en friche ou encore dont une coupe totale des arbres a été effectuée, peuvent être employés pour la production d'énergie à partir de plantes spécifiques. Ici, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, les produits et sous-produits agricoles ne sont pas utilisés pour la production d'énergie de façon notable. Le potentiel énergétique des sols est estimé entre 100 et 400 gigawatts/heure pour l'ensemble de la région.

Il n'y a aucune installation importante utilisant l'énergie tirée de l'agriculture au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Cependant, on y dénombre de nombreuses expérimentations concernant les cultures énergétiques, notamment chez Agrinova (production de combustible sous forme de granules) et Nutrinor (production de biodiesel - production d'éthanol).

On considère que le potentiel régional de la culture énergétique est important et qu'il pourrait permettre d'améliorer le sort des agriculteurs de la région. Notons cependant que l'utilisation de terres agricoles à des fins strictes de production énergétique soulève des questions d'éthique par rapport à la sécurité alimentaire.

Municipale

L'utilisation des déchets municipaux constitue une autre source potentielle d'énergie, notamment la méthanisation des déchets putrescibles pour la production de biogaz. Ce biogaz peut être utilisé, entre autres, pour produire de la chaleur et, potentiellement, de l'électricité et du carburant pour véhicule. Ajoutons que les boues municipales provenant des stations d'épuration des eaux et des fosses septiques peuvent aussi entrer dans la chaîne de valorisation énergétique des déchets par méthanisation.

La captation de biogaz dans les sites d'enfouissement, tout en permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), présente également un potentiel énergétique non négligeable. Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, un projet de captation sur le site d'enfouissement de Laterrière a été retenu dans le cadre du *Programme Biogaz* du gouvernement du Québec. Ce projet se limitera pour l'heure au brûlage en torchère et ne produira pas d'énergie utile. Quant à l'entreprise Matrec, celle-ci récupère le méthane de son site de disposition de Chicoutimi afin de chauffer un étang de traitement des eaux (lixiviat). D'autres projets sont en cours d'analyse et/ou de conception dans la région, notamment dans le cadre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) du Lac-Saint-Jean.



Une évaluation approximative du potentiel total en énergie brute (potentiel de méthanisation des déchets putrescibles et des boues) pour l'ensemble de la région estimerait celui-ci à 226,5 GWh. À ceci pourrait s'ajouter le biogaz pouvant être produit par des matières résiduelles solides (ex. le bois de construction), pour un potentiel énergétique brut additionnel de 85 TWh.

Industrielle

La biomasse dite industrielle provient des usines papetières et se présente sous la forme de boues et de liqueur noire. Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, aucune boue n'est valorisée à des fins de production d'énergie. Quant à la liqueur noire, SFK Pâte en dispose dans une chaudière. La capacité totale de production de vapeur est de l'ordre de 400 000 livres à l'heure.

L'énergie solaire

Cette filière d'énergie renouvelable devrait connaître la plus forte progression pour les prochaines années. Pour le Québec, le potentiel solaire est très important et se compare avantageusement avec celui de l'Europe Centrale. Seulement pour le sud du 52^e parallèle, ce potentiel est évalué à 1 100 kWh. Par contre, le développement de cette source d'énergie est entravé au Québec par le faible coût de l'électricité et une stratégie énergétique qui tarde à se concrétiser.

L'utilisation de cette source d'énergie au Saguenay–Lac-Saint-Jean demeure marginale et se limite pour l'essentiel à l'alimentation électrique de répétitrices de radio-télécommunications ainsi que pour l'alimentation électrique de quelques chalets et résidences éloignées. Présentement, le potentiel reste donc limité principalement à l'autoproduction à petite échelle.

Le sol et ses ressources énergétiques

La région est loin d'être celle qui détient le plus de richesses énergétiques dans son sous-sol, mais certaines pourraient être employées.

Géothermie

Le Québec, dans son ensemble, ne présente pas un potentiel intéressant en regard de la géothermie. Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, celle-ci devra donc se résumer au plan de la chaleur à basse température. On évalue le potentiel régional à 66,4 GWh/an, soit environ l'équivalent d'une centrale hydroélectrique de 12 MW.

Les systèmes de géothermie les plus importants en région sont ceux déployés par les collèges de Chicoutimi et d'Alma. On constate, depuis trois ans, une légère tendance de la demande résidentielle. À noter que les coûts élevés de cette technologie représentent une barrière importante au développement du marché.

Le nucléaire

Dans ce domaine, c'est l'extraction de l'uranium qui présente le plus de potentiel au Saguenay–Lac-Saint-Jean. En effet, la zone des Monts Otish semble receler un potentiel intéressant. Par contre, le prix actuel de ce matériel sur le marché ne permet pas une exploitation commerciale rentable d'autant que les risques associés à l'extraction sont importants. Cependant, la demande future d'uranium pourrait inverser la situation et rendre profitable cette exploitation au nord de la région. La question de l'acceptabilité sociale demeure assurément un enjeu de taille pour ce secteur.

Les hydrocarbures (pétrole et gaz naturel)

Dans la région, il y aurait potentiellement du gaz naturel mais possiblement en faible quantité. Le potentiel de développement de cette filière au Saguenay–Lac-Saint-Jean demeure donc très faible.

La tourbe

Bien que le pouvoir calorifique de la tourbe soit quasi équivalent à celui du bois, la tourbe n'est utilisée au Québec qu'à des fins d'horticulture. La mise en valeur des qualités énergétiques de cette ressource serait là aussi freinée par le potentiel hydraulique de nos rivières. Pourtant, la région possède de vastes tourbières qui pourraient constituer des réserves pour une industrie de la transformation de la tourbe en produits énergétiques. Les tourbières de la région couvrent 34 448 hectares. La réserve énergétique est donc de l'ordre de 1 072 TWh. Cependant, cette exploitation à usages énergétiques soulève de sérieuses réserves au plan environnemental.

L'efficacité énergétique comme ressource productive

L'efficacité énergétique vise l'amélioration du niveau de performance des processus énergétiques que nous utilisons, elle ne mène pas obligatoirement vers les économies d'énergie, c'est parfois même le contraire.

Il existe beaucoup de potentiel dans l'amélioration de l'efficacité énergétique dans l'ensemble des secteurs. Les développements technologiques dans ce domaine sont très rapides, ce qui laisse entrevoir une forte croissance de ce secteur d'activité pour l'avenir. De fait, la création locale d'emplois peut être importante.

Portrait de la production (incluant les infrastructures)

Le gouvernement du Québec reconnaît l'importance de l'efficacité énergétique en tant que filière de production énergétique au même titre que l'ajout d'équipement de production. À ce titre, il requiert des fournisseurs d'énergie de hausser de façon significative leurs cibles d'économie d'énergie à l'horizon 2015 en y affectant les ressources nécessaires.



L'efficacité énergétique devient donc un instrument de développement économique important.

Il n'a pas été possible d'évaluer ce qui a été implanté en termes d'efficacité énergétique dans la région. Cependant, notons que l'entreprise régionale *Négawatts Production* a développé et expérimenté diverses initiatives depuis 1996 dont une bonne part ont mené au développement de programmes nationaux.

Secteur résidentiel

L'amélioration de l'efficacité énergétique des 116 677 logements de la région représenterait une réduction de la consommation d'énergie d'environ 892 GWh d'électricité, de 4,4 millions de m³ de gaz naturel, de 19 millions de litres de mazout léger et de 16 183 cordes de bois. Conséquemment, certains programmes gouvernementaux sont disponibles afin d'inciter le secteur résidentiel à implanter des solutions moins énergivores.

Secteur commercial et institutionnel

Pour les fins d'évaluation du potentiel de ce secteur, nous avons retenu deux méthodes de calcul. D'une part, en ne retenant uniquement que les bâtiments du réseau de la santé et de l'éducation ainsi que les immeubles à bureaux, soit 845 édifices, nous obtenons un potentiel total de consommation évitée de 338 GWh/année pour la région (tous types de sources d'énergie confondues). D'autre part, en estimant la consommation énergétique totale de ces immeubles et en considérant une réduction de la consommation de 10 %, ce potentiel est porté à 430 GWh/année, ce qui représente l'équivalent de la production d'une centrale hydroélectrique d'environ 75 MW.

Notons qu'il existe là aussi des programmes incitatifs, offerts aux institutions et commerces, pour utiliser plus efficacement l'énergie dans les bâtiments.

Secteur industriel

Le potentiel d'efficacité énergétique des 421 bâtiments industriels du secteur manufacturier de la région n'a pu être évalué en raison de sa complexité et de sa diversité.

Secteur des transports

Véhicules légers

En considérant la formation en conduite éco-énergétique et le remplacement des véhicules âgés de plus de dix ans par des véhicules plus efficaces, nous estimons le potentiel de l'efficacité énergétique pour les véhicules légers, suite à la réduction de la consommation d'essence qui en résulterait, à une économie de l'ordre de 31,6 millions de litres d'essence.

Tendances régionales

La tendance positive actuelle envers l'efficacité énergétique est de plus en plus importante. La région y est bien engagée, mais elle devra tout de même intensifier ses efforts compte tenu de l'augmentation des prix de l'énergie et de la problématique du réchauffement climatique.

Contraintes et opportunités

La principale contrainte liée à l'efficacité énergétique demeure l'inertie. La modification des habitudes de consommation et le remplacement ou la modification des appareils et équipements consommateurs d'énergie sont freinés par cette inertie face aux changements. De plus, le coût de l'énergie ne reflétant pas la réalité du marché constitue également une contrainte non négligeable. Cependant, avec le dégel des tarifs d'électricité et l'explosion du coût des hydrocarbures, cette réalité a changé au cours des dernières années et changera encore davantage dans l'avenir. Aussi, la rentabilité de l'efficacité énergétique suivra dans des proportions comparables à la hausse des tarifs.

Les opportunités d'affaires dans les segments de marché les plus intéressants demeurent fonction de la disponibilité de programmes et d'incitatifs, actuels ou à venir, de l'Agence de l'efficacité énergétique (AEE) et des distributeurs d'énergie.

Vecteurs énergétiques et analyses des besoins

En raison de la crise forestière et de la crise économique, la demande d'électricité est beaucoup plus faible que prévue initialement. Ainsi, les successions de fermetures d'usines, dans le secteur forestier notamment, ont conduit à un surplus des capacités de production. Quant au pétrole, son coût devrait aller en croissant de manière significative. Dans ce contexte, il pourrait s'avérer avantageux d'envisager son remplacement dans le bilan énergétique du Québec pour favoriser le développement des sources renouvelables d'énergie présentes sur le territoire. Le Saguenay–Lac-Saint-Jean, bien nanti en termes de ressources renouvelables, est en bonne position pour participer activement à un projet d'indépendance au pétrole ou d'indépendance énergétique.

Portrait de la demande d'électricité

Les ventes d'électricité par Hydro-Québec dans la région, toutes catégories d'usages confondues, ont atteint, en 2008, 7 368 GWh. La plus grande part étant consommée par les clients du secteur industriel avec 3 793 GWh alors que la consommation à des fins domestiques atteignait 1 874 GWh. Par ailleurs, rappelons que les entreprises Rio Tinto Alcan et AbitibiBowater produisent en grande partie leur propre électricité, la portion non utilisée étant achetée par Hydro-Québec.



Portrait de la demande en carburants et combustibles liquides

La demande en produits pétroliers au Saguenay–Lac-Saint-Jean aux fins de consommation industrielle, commerciale et domestique se chiffrait, en 2001, à 678,2 millions de litres, dont 520 millions de litres en produits légers, essence et distillats. Pour 2008, nous estimons la consommation régionale de produits légers, essence et carburant diesel, à 625,2 millions de litres.

Le transport des produits pétroliers légers vers la région est assuré par camions-citernes. À ce chapitre, on dénombre 70 transports journaliers par camions-citernes en provenance de la raffinerie de Saint-Romuald près de Québec.

Pour la région, on anticipe peu de changements majeurs dans un avenir prévisible par rapport à la tendance actuelle en matière de consommation de carburants et combustibles liquides.

Portrait de la demande en carburants et combustibles gazeux

Au niveau régional, deux vecteurs énergétiques gazeux sont utilisés : le gaz naturel et le propane. La consommation totale de gaz naturel dans la région, en 2008, se chiffrait à 13,55 milliards de pieds cubes, soit 7 % de la consommation québécoise. Le gaz naturel est acheminé en région via un gazoduc de 18 pouces de diamètre en provenance de la Mauricie. La capacité de transport du gazoduc est d'environ 136 000 m³/h.

Le secteur industriel, notamment la grande entreprise, est le principal consommateur de gaz naturel dans la région. La consommation régionale est très variable d'une année à l'autre, mais se situe dans une moyenne de 13 milliards de pieds cubes par année. Il est peu probable que nous assistions à une hausse importante de la consommation dans les prochaines années.

Portrait de la demande en combustibles solides

À l'échelle régionale, les combustibles solides se déclinent sous la forme de charbon, coke de pétrole et biomasse forestière. La consommation de charbon par les grandes entreprises régionales atteignait en 2007 plus de 30 000 tonnes métriques. Quant au coke de pétrole utilisé dans le procédé de fabrication de l'aluminium, la consommation se chiffrait, toujours en 2007, à 350 000 tonnes. On n'anticipe pas de changement notable dans la consommation du charbon et du coke en région.

Pour ce qui est de la biomasse forestière, nous ne sommes pas en mesure d'en évaluer la consommation régionale. Cependant, pour le seul secteur des granules énergétiques, on peut estimer le marché régional aux environs de 2 000 à 2 500 tonnes annuellement, dont 99 % est accaparé par le secteur résidentiel. Quant à la biomasse forestière, sa consommation connaît d'importantes variations d'une année à l'autre. La mise en place d'incitatifs par le gouvernement est encore trop récente pour en mesurer les impacts. Cependant, les contraintes à son développement demeurent importantes, notamment les exigences en matière de financement pour le remplacement des installations de chauffage, de fiabilité et de régularité des approvisionnements et le maintien d'un prix compétitif.

Retombées pour les communautés et les territoires nordiques

Éolien

En plus de la taxe foncière estimée à 3 990 \$ par mégawatt, les exploitants d'éoliennes versent, sur une base volontaire aux municipalités qui accueillent un parc d'éoliennes sur leur territoire, une contribution moyenne de 2 000 \$ par année par mégawatt installé, et ce, pendant toute la durée d'exploitation du parc. En ce qui concerne la fabrication d'éoliennes, peu de retombées économiques sont attendues au Saguenay–Lac-Saint-Jean outre certaines activités de maintenance. Quant au parc éolien installé sur les terres du domaine de l'État, ce dernier perçoit un loyer annuel variable selon la capacité des éoliennes, ce loyer variant entre 1 357 \$ pour une éolienne de 0,75 MW à 4 174 \$ pour celle de 2,5 MW.

Hydroélectricité

En ce qui concerne les développements hydroélectriques menés par Hydro-Québec, les principales retombées pour les communautés prennent la forme de redevances et d'emplois créés ou consolidés lors de la construction des ouvrages. Les infrastructures hydroélectriques sont soustraites aux taxes foncières.

Dans le domaine de l'hydroélectricité, seuls les projets de mini-centrales réalisés par les communautés elles-mêmes ou par un promoteur privé œuvrant dans le milieu ont le potentiel d'assurer des retombées importantes pour le milieu d'accueil.



6. LA VISION INTÉGRÉE DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE RÉGIONAL

6.1. LES CONDITIONS CLÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PRDIRT

Le succès de la mise en œuvre du PRDIRT et de sa mission qu'est le développement des ressources naturelles et du territoire n'est possible que par l'atteinte de trois conditions essentielles, soit la recherche et le transfert des connaissances, l'accès au territoire, la collaboration et l'engagement des partenaires.

La mise en œuvre du PRDIRT se fera de façon progressive. Certaines de ces orientations et plusieurs objectifs sont actuellement mis en œuvre et bon nombre, le seront, à très court terme. Le PRDIRT est un outil de planification dynamique et évolutif qui sera bonifié par l'acquisition des connaissances et la diffusion des résultats de recherche.



6.1.1. Condition I : La recherche et le transfert des connaissances

L'acquisition de connaissances et l'intégration de ces dernières aux stratégies d'aménagement et de développement constituent, à n'en pas douter, des éléments essentiels du PRDIRT. Cependant, comme ce plan couvre un large éventail (6 domaines d'affaires), de l'environnement au social en passant par l'économie, la recherche se doit elle aussi d'embrasser l'ensemble des champs de préoccupation perçus sous l'angle de l'aménagement durable.

On ne saurait trop insister sur l'apport exceptionnel et indispensable de la recherche fondamentale et appliquée menée dans notre région par l'entremise de différentes structures au développement des connaissances en lien avec les problématiques associées aux ressources naturelles et à l'amélioration des pratiques d'aménagement et d'intervention.

Orientation 6.1.1.1.

- Acquérir des connaissances fondamentales et appliquées (sciences naturelles, sciences économiques, sciences sociales et sciences humaines) associées aux ressources naturelles régionales et au territoire.

Objectifs stratégiques

- Assurer la mise en place d'une veille d'informations en lien avec les ressources naturelles régionales et le territoire.
- Favoriser l'acquisition des connaissances et des savoirs sur l'ensemble des ressources naturelles régionales en regard des besoins identifiés par les intervenants. Assurer le transfert des connaissances et des savoirs aux différents acteurs et partenaires.
- Intégrer les nouvelles connaissances et les savoirs aux stratégies d'aménagement et de développement régionales et locales.
- Favoriser le maillage entre les utilisateurs des ressources naturelles et du territoire et le milieu scientifique.

6.1.2. Condition II : L'accès au territoire

Le déploiement du réseau routier en forêt a rendu le territoire régional accessible à la population. Ces infrastructures routières ont permis le développement des ressources naturelles et ont dynamisé l'occupation du territoire.

Par contre, ce développement peut occasionner des impacts importants sur les ressources naturelles. Sur le plan environnemental, les effets sont principalement liés à la perte et la fragmentation d'habitats et, du point de vue socio-économique, l'étalement du réseau de chemins forestiers rend accessible l'ensemble du territoire, ce qui crée parfois des conflits entre les différents utilisateurs du milieu.



Dans ce contexte, la concertation entre les différents groupes d'utilisateurs s'impose pour en arriver à une meilleure coordination des actions de tous et chacun sur le territoire régional. La cohérence entre les différentes planifications en vigueur et une utilisation judicieuse des fonds destinés à l'expansion ou à l'entretien du réseau sont d'autres points à considérer pour maintenir un accès public au territoire.

En milieu forestier, une saine gestion du réseau routier est un élément majeur à considérer puisque la poursuite des activités d'exploitation des ressources naturelles, le maintien de l'offre récréative sur le territoire et le développement du territoire et de ses richesses naturelles passent impérativement par un réseau de chemins en bon état. La gestion du réseau routier peut également amener des actions visant à préserver la biodiversité et l'intégrité de certains écosystèmes.

Orientation 6.1.2.1.

- Développer un réseau de chemin d'accès au territoire viable et qui prendra en compte les besoins des différents utilisateurs et les impératifs en matière de protection des écosystèmes et de la biodiversité.

Objectifs stratégiques

- Se doter d'une stratégie de gestion du réseau routier.
- Se doter d'une stratégie de gestion des réseaux récréatifs.
- Favoriser l'optimisation de la gestion du réseau routier en internalisant tous les coûts associés (développement, entretien, transport de la matière ligneuse, etc.).
- Assurer un partage équitable des frais d'entretien du réseau entre tous les groupes d'utilisateurs.

Orientation 6.1.2.2.

- Offrir l'accessibilité aux ressources naturelles et au territoire régional.

Objectifs stratégiques

- Développer l'accessibilité aux ressources naturelles pour les communautés.
- Développer l'accessibilité publique aux ressources récréatives du territoire.

6.1.3. Condition III : La collaboration et l'engagement des partenaires

Le succès de la mise en œuvre du PRDIRT passera par une étroite collaboration et par un engagement des partenaires intéressés aux ressources naturelles et au territoire. Le succès de la mise en œuvre du plan devra être pris en charge non seulement par la CRRNT, mais également par les intervenants en région.

Orientation 6.1.3.1.

- Favoriser l'adhésion des intervenants en région au PRDIRT.

Objectifs stratégiques

- Se doter d'une stratégie de communication et d'intervention auprès des intervenants de la région.
- Développer des mécanismes de concertation à l'élaboration, la mise à jour et le suivi du PRDIRT.

Orientation 6.1.3.2.

- Favoriser le partenariat avec les intervenants de la région pour la mise en œuvre du PRDIRT.

Objectifs stratégiques

- Favoriser l'implication des intervenants du milieu régional pour la mise en œuvre du PRDIRT.
- Développer des partenariats avec les intervenants du milieu régional pour la mise en œuvre du PRDIRT.



6.2. LA DIMENSION INSTITUTIONNELLE – UNE GOUVERNANCE ACCRUE

Ce volet représente la dimension institutionnelle, c'est-à-dire le cadre de vie auquel aspire la région. Le pôle institutionnel interpelle la gestion, le pouvoir de décision et les lieux d'échanges et de concertation en lien avec les ressources naturelles. Les instances locales et régionales aspirent à une gouvernance innovante et renouvelée. Cette gouvernance est certes un défi fondamental et déterminant pour le développement de notre région.



6.2.1. Enjeu : La décentralisation des pouvoirs et des responsabilités gouvernementales vers les instances locales et régionales, en matière de gestion des ressources naturelles et du territoire

Depuis plusieurs années et à maintes reprises, les intervenants socio-économiques de la région revendiquent plus de pouvoirs afin de prendre réellement en main les leviers décisionnels nécessaires au développement et ainsi créer de la richesse et des emplois dans les communautés. La décentralisation en matière de gestion des ressources naturelles a constamment été au centre des revendications du milieu régional.

En 1997, des conventions de gestion territoriale (CGT) ont été signées entre le MRNF et les MRC de la région permettant la délégation à la MRC des pouvoirs et des responsabilités en matière de planification, en matière de gestion et de réglementation foncière et en matière de gestion forestière sur les terres publiques intramunicipales (TPI).

En 2005, une consultation populaire a été tenue au cours de laquelle 95 180 citoyens et citoyennes, répartis dans 44 villes et municipalités de la région, ont donné le mandat aux élus municipaux de négocier une entente avec le gouvernement du Québec visant la décentralisation de la gestion des ressources naturelles.

Récemment, les élus de la région ont réaffirmé haut et fort leur désir de prendre en charge la gestion des ressources de la région dans le mémoire intitulé *La décentralisation de la gestion forestière, la clé de notre avenir économique* présenté à la Commission de l'Économie et du Travail en octobre 2008.

Dans le cadre de la consultation sur la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et lors de son conseil d'administration de juin 2010, la Conférence régionale des élus a demandé à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune d'accepter le projet régional de forêt de proximité, et ce, en conformité avec le projet de gouvernance de la forêt régionale déposé par la délégation régionale en commission parlementaire.

Orientation 6.2.1.1.

- Prendre en charge la gestion du territoire et des ressources naturelles.

Objectifs stratégiques

- Concrétiser le modèle régional de gouvernance de la forêt de proximité.
- Rendre viable et opérationnel le modèle régional de gouvernance des ressources naturelles et du territoire.
- Accroître les redevances et les retombées économiques découlant de la gestion des ressources naturelles dans les collectivités du Saguenay–Lac-Saint-Jean.
- Rapprocher les niveaux de décision des acteurs régionaux.
- Accroître la participation des différents acteurs à la gestion des ressources.

6.2.2. Enjeu : La gouvernance accrue des Pekuakamiulnuatsh et des Essipiunnuat à la gestion du territoire et des ressources

Les Pekuakamiulnuatsh et les Essipiunnuat travaillent à la mise en place graduelle d'un mode de gouvernance qui accroît la participation réelle et qui permet une prise en compte de leurs droits.

La négociation actuelle de cette participation réelle suppose qu'elle doit être distincte de celle appliquée aux autres intervenants, c'est-à-dire se faire de gouvernement à gouvernement et débiter le plus en amont possible des processus, en privilégiant les échanges directs entre les intervenants de première ligne, pour assurer une réelle prise en compte des droits des Pekuakamiulnuatsh et des Essipiunnuat aux étapes clés des processus avant qu'une décision ne soit prise.

Malgré les négociations en cours et l'objectif de signer un traité, les Pekuakamiulnuatsh et les Essipiunnuat souhaitent travailler en étroite collaboration avec les acteurs régionaux du développement des ressources et du territoire. Les acteurs régionaux désirent une plus grande intégration des textes plutôt qu'une présentation distincte.

Orientation 6.2.2.1.

- Intégrer la participation réelle et significative des Pekuakamiulnuatsh et des Essipiunnuat dans les processus de décision relatifs à la gestion du territoire et des ressources.

Objectif stratégique

- Favoriser une démarche qui permet une contribution réelle et significative des Pekuakamiulnuatsh et des Essipiunnuat aux étapes de planification.



Orientation 6.2.2.2.

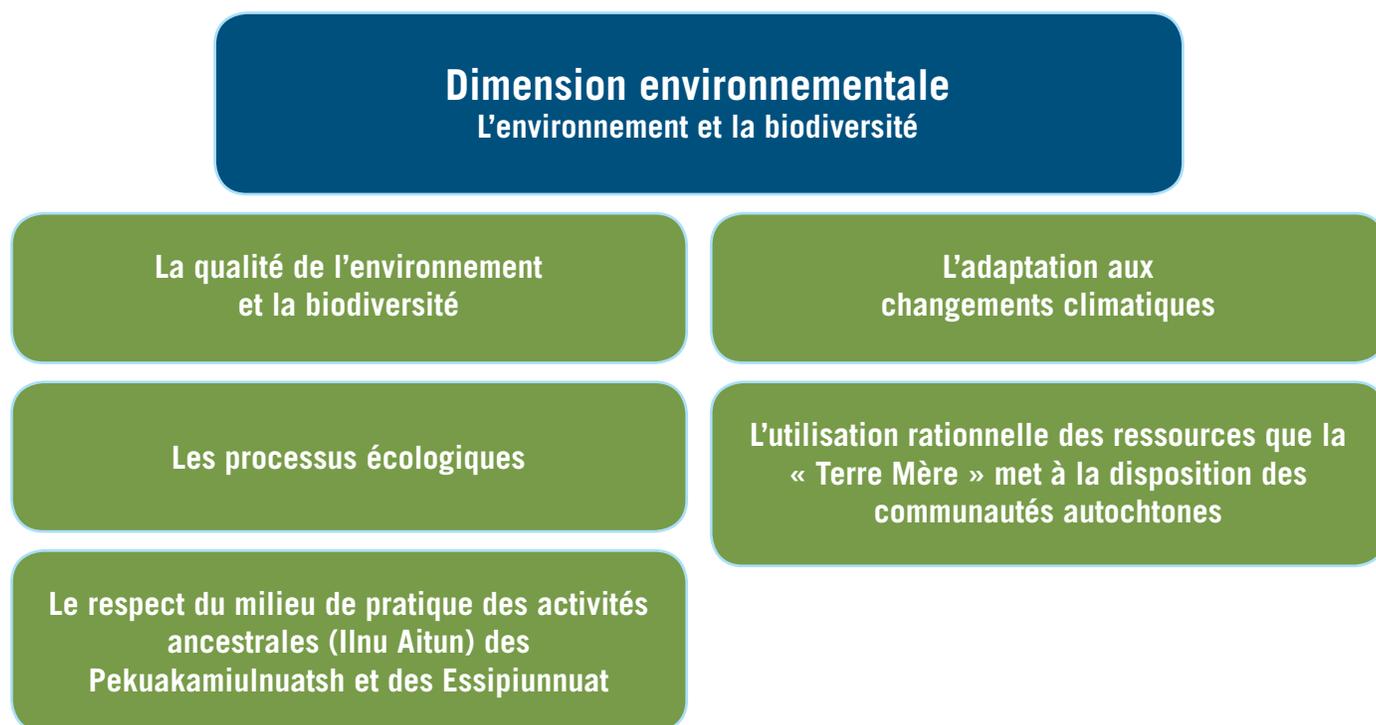
- Intégrer la prise en compte des droits des Pekuakamiulnuatsh et des Essipiunnat aux étapes clés des processus décisionnels.

Objectif stratégique

- Favoriser une démarche qui permet aux Pekuakamiulnuatsh et aux Essipiunnat d'être pris en compte « à temps » dans les différents processus de planification.

6.3. La dimension environnementale – l'environnement et la biodiversité

L'environnement et la biodiversité représentent la dimension environnementale du développement durable et du PRDIRT. Cette dimension sous-tend l'idée que l'environnement est une condition, un milieu de vie qui supporte tout développement et tout changement. Pour que notre collectivité poursuive son évolution, avec comme trame de fond le développement durable du territoire, la protection de la biodiversité doit en être la prémisse.



6.3.1. Enjeu : La qualité de l'environnement et de la biodiversité

L'immense territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean est composé d'une multitude d'écosystèmes, de lacs et rivières, d'espèces fauniques et floristiques dites sensibles et de sites d'intérêts que doit prendre en compte l'aménagiste à l'intérieur des stratégies d'aménagement et d'intervention. Pour ce faire, des stratégies de protection et de préservation sont mises en œuvre sur le territoire pour atteindre les orientations qui en découlent.

Orientation 6.3.1.1.

- Contribuer à l'élaboration d'un réseau d'aires protégées fonctionnel et représentatif de la biodiversité.

Objectifs stratégiques

- Proposer des aires protégées en région à partir des analyses de carences (ensemble des catégories 1 à 6).
- Proposer des aires protégées en région tout en considérant les différents outils de planification et de développement.

Orientation 6.3.1.2.

- Maintenir des habitats de qualité pour les espèces fauniques, floristiques et aquatiques sensibles aux activités anthropiques.

Objectifs stratégiques

- Se doter de stratégies de préservation et de protection d'habitats pour les espèces sensibles aux activités anthropiques présentes sur le territoire régional identifiées dans le *Portrait faunique de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean*.
- Assurer la mise en œuvre des plans de rétablissement nécessaires aux espèces désignées menacées ou vulnérables.
- Assurer la mise en œuvre des suivis de population des espèces précaires ou à statut désigné menacé ou vulnérable.



Orientation 6.3.1.3.

- Préserver les sites d'intérêts fauniques, floristiques, aquatiques, géologiques et agricoles.

Objectif stratégique

- Se doter de stratégies pour protéger, maintenir ou rehausser la valeur des sites d'intérêts identifiés.

Orientation 6.3.1.4.

- Favoriser une connectivité entre les habitats des espèces fauniques et floristiques.

Objectif stratégique

- Se doter de plans de connectivité dynamique en fonction des éléments clés du paysage répondant aux besoins des différentes espèces fauniques et floristiques.

6.3.2. Enjeu : Les processus écologiques

L'approche selon l'aménagement écosystémique des forêts impose à tous les acteurs du milieu forestier le défi de prendre en compte et de mieux connaître les processus écologiques du milieu forestier sur toutes les tenures, et ce, peu importe l'échelle territoriale.

Un enjeu écologique peut exister lorsqu'un écart important dans la diversité des écosystèmes ou l'intégrité des processus écologiques est observé ou appréhendé entre les conditions de la forêt naturelle et celles de la forêt aménagée (MRNF 2010)⁴.

Les travaux menés par les différents acteurs régionaux supportent l'idée que les enjeux écologiques doivent être considérés à l'intérieur d'une approche qui, tout en réduisant les écarts entre la forêt naturelle et la forêt actuelle, permettra l'atteinte d'une forêt souhaitable à long terme. Cette forêt souhaitée devra s'appuyer sur le maintien des processus écologiques et de la biodiversité tout en répondant aux besoins des communautés.

Trois éléments essentiels sont à préserver et protéger pour maintenir les processus écologiques des écosystèmes : la qualité de l'eau, de l'air et des sols. Sans ces éléments, aucun écosystème ne pourra demeurer sain et résilient.

⁴ Manuel de référence pour l'aménagement écosystémique des forêts au Québec, Module 1 : Fondements et démarche de la mise en œuvre, p.19, 2010.

Orientation 6.3.2.1.

Favoriser des compositions végétales à l'échelle du peuplement, du paysage et des écosystèmes pour que la forêt régionale puisse remplir ses fonctions écologiques.

Objectifs stratégiques

- Dresser le portrait de la forêt souhaitable à long terme dans un contexte d'aménagement écosystémique.
- Privilégier des stratégies d'aménagement qui tiennent compte des mécanismes d'occupation du territoire par les espèces floristiques et fauniques.
- Privilégier des stratégies d'aménagement qui favorisent les espèces floristiques clés de chaque domaine bioclimatique là où elles régressent après perturbations anthropiques ou naturelles, notamment l'épinette noire.

Orientations 6.3.2.2., 6.3.2.3. et 6.3.2.4.

- Favoriser, à l'intérieur des peuplements, des structures internes en s'inspirant de la dynamique des forêts naturelles.
- Favoriser le maintien sur place des structures résiduelles en quantité et en répartition suffisante pour qu'elles puissent remplir leurs fonctions écologiques (...bois mort...).
- Favoriser les différents stades de développement des peuplements dans des proportions s'inspirant de la dynamique des écosystèmes, sur l'ensemble du territoire forestier de la région.

Objectifs stratégiques

- Dresser le portrait de la forêt souhaitable à long terme dans un contexte d'aménagement écosystémique.
- Favoriser une diversification des stratégies de récolte.
- Assurer la mise en place d'un programme de suivi.

Orientation 6.3.2.5.

- Favoriser une répartition spatiale des coupes en s'inspirant de la dynamique des écosystèmes.

Objectif stratégique

- S'inspirer de l'historique des perturbations naturelles pour assurer l'établissement de la dimension et le patron de répartition des coupes.



Orientation 6.3.2.6.

- Maintenir les attributs des sols pour des écosystèmes sains et résilients.

Objectif stratégique

- Acquérir et intégrer les nouvelles connaissances dans les stratégies d'intervention afin d'optimiser les attributs des sols.

Orientation 6.3.2.7.

- Préserver les fonctions écologiques des milieux riverains, humides et aquatiques.

Objectif stratégique

- Acquérir et intégrer les nouvelles connaissances sur les fonctions écologiques des milieux riverains, humides et aquatiques dans les stratégies d'intervention.

6.3.3. Enjeu : Le respect du milieu de pratique des activités ancestrales (Inu Aitun) des Pekuakamiulnuatsh et des Essipiunnuat

Les Pekuakamiulnuatsh et les Essipiunnuat utilisent le territoire (Nitassinan) et ses ressources depuis des millénaires. Les activités traditionnelles (Inu Aitun) et contemporaines pratiquées nécessitent un milieu forestier en santé et du gibier en quantité suffisante.

Certains membres des Pekuakamiulnuatsh et des Essipiunnuat utilisent les ressources naturelles à des fins alimentaires, rituelles ou sociales, sans aucune approche commerciale. D'autres, par contre, ont des besoins de subsistance qui peuvent être de première nécessité.

Dans ce contexte, il est également nécessaire de maintenir la notion de priorité de prélèvement des Pekuakamiulnuatsh et des Essipiunnuat en respect des jugements de la Cour suprême.

Orientation 6.3.3.1.

- Respecter le droit des Innuatsh sur l'utilisation des espèces animales, des plantes, des roches, de l'eau et d'autres ressources naturelles à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Objectif stratégique

- Assurer les potentialités des écosystèmes dans un dessein non commercial.

Orientation 6.3.3.2.

- Respecter le droit Innuatsh sur l'utilisation des espèces animales, des plantes, des roches, de l'eau et d'autres ressources naturelles à des fins de subsistances.

Objectif stratégique

- Assurer les potentialités des écosystèmes dans un dessein de première nécessité.

Orientation 6.3.3.3.

- Respecter le droit des Innuatsh à la priorité de prélèvement à des fins alimentaires, sociales ou rituelles pour toutes les espèces.

Objectif stratégique

- Assurer un mécanisme qui priorise les Pekuakamiulnuatsh et les Essipiunnuat sur les possibilités de prélèvement animales dans un dessein non commercial.

Orientation 6.3.3.4.

- Respecter le droit des Innuatsh à la priorité de prélèvement à des fins de subsistances pour certaines espèces.

Objectif stratégique

- Assurer un mécanisme qui priorise les Pekuakamiulnuatsh et les Essipiunnuat sur les possibilités de prélèvement animales dans un dessein de première nécessité.



6.3.4. Enjeu : L'adaptation aux changements climatiques

La communauté scientifique s'entend pour dire que les écosystèmes forestiers, les espèces fauniques et les humains auront à s'adapter aux changements climatiques. Ces derniers auront des effets possibles à différentes échelles sur le territoire. Ces changements et perturbations sont cependant difficiles à évaluer compte tenu des multiples interactions possibles.

La sécurité de la population sera possiblement affectée par ces éventuels changements. Les infrastructures risquent de subir des pressions et des perturbations. En région, plus de 10 000 km de chemins forestiers (primaires et secondaires) et plus de 9 000 baux de villégiature seront potentiellement sous l'influence des perturbations associées aux changements climatiques, sans compter les barrages, lignes de transport d'énergie et autres.

Les ressources naturelles peuvent contribuer à atténuer les changements climatiques notamment par la captation et la rétention du carbone. Il sera primordial d'adapter les stratégies d'intervention selon les changements climatiques afin de favoriser le maintien des écosystèmes.

Orientations 6.3.4.1. et 6.3.4.2.

- Prendre en compte les effets possibles des changements climatiques sur les ressources naturelles.
- Prendre en compte les effets possibles des changements climatiques sur la sécurité civile.

Objectifs stratégiques

- Assurer la mise en place d'une veille des informations scientifiques et l'intégration de ces informations aux stratégies d'interventions et de développement des ressources.
- Intégrer les nouvelles informations sur le changement climatique à la gestion des ressources naturelles, notamment en regard des infrastructures publiques et privées.

Orientation 6.3.4.3.

- Favoriser l'utilisation des ressources naturelles comme contribution à la lutte aux changements climatiques.

Objectifs stratégiques

- Privilégier l'utilisation de sources d'énergies renouvelables en remplacement des sources d'énergies fossiles.
- Développer la stratégie d'utilisation du bois au Québec.
- Favoriser l'utilisation du reboisement aux fins de séquestration du carbone.
- Développer une stratégie d'optimisation des terres agricoles pour contribuer à la lutte aux changements climatiques.

6.3.5. Enjeu : L'utilisation rationnelle des ressources que la « Terre Mère » met à la disposition des communautés autochtones

Bien qu'ayant subi de grands bouleversements dans leur mode de vie traditionnel (sédentarisation, économie du travail, développements nombreux portant atteinte à l'intégrité du territoire), la préservation de la relation privilégiée au territoire qu'entretiennent les Premières Nations est un élément incontournable pour ces dernières. En effet, cette relation à l'égard du territoire et des ressources est une richesse propre à leur culture, à leur histoire et à leur identité.

Selon l'histoire des Pekuakamiulnuatsh et des Essipiunnuat, le Créateur a fait don des éléments de la Terre, de l'Eau, de l'Air et du Feu qui, ensemble, constituent l'environnement. Tous ces éléments vitaux sont sains et, en vertu de leur origine, sacrés. Ces deux attributs déterminent la nature spécifique de cette relation avec la création. L'environnement comporte quatre grandes composantes qui sont le monde humain, le monde animal, le monde végétal et le monde minéral.

L'histoire et la culture ancestrales des Pekuakamiulnuatsh et des Essipiunnuat ont transmis les notions fondamentales de recherche de la protection des dons reçus du Créateur et d'un équilibre entre tout ce qui existe et qui se perpétue pour assurer la suite de la vie. Notre survie dépend donc de la relation et des responsabilités de protection que nous entretenons avec la Terre Mère et ses composantes. Les ancêtres des Pekuakamiulnuatsh et des Essipiunnuat ont respecté ces notions et nous ont légué un environnement sain. À notre tour, nous devons transmettre cet héritage aux générations futures. C'est notre devoir comme Pekuakamiulnuatsh et comme Essipiunnuat.

Orientation 6.3.5.1.

- Prendre le temps d'observer, d'analyser et de réfléchir aux meilleurs moyens d'utiliser le territoire et les ressources.

Objectifs stratégiques

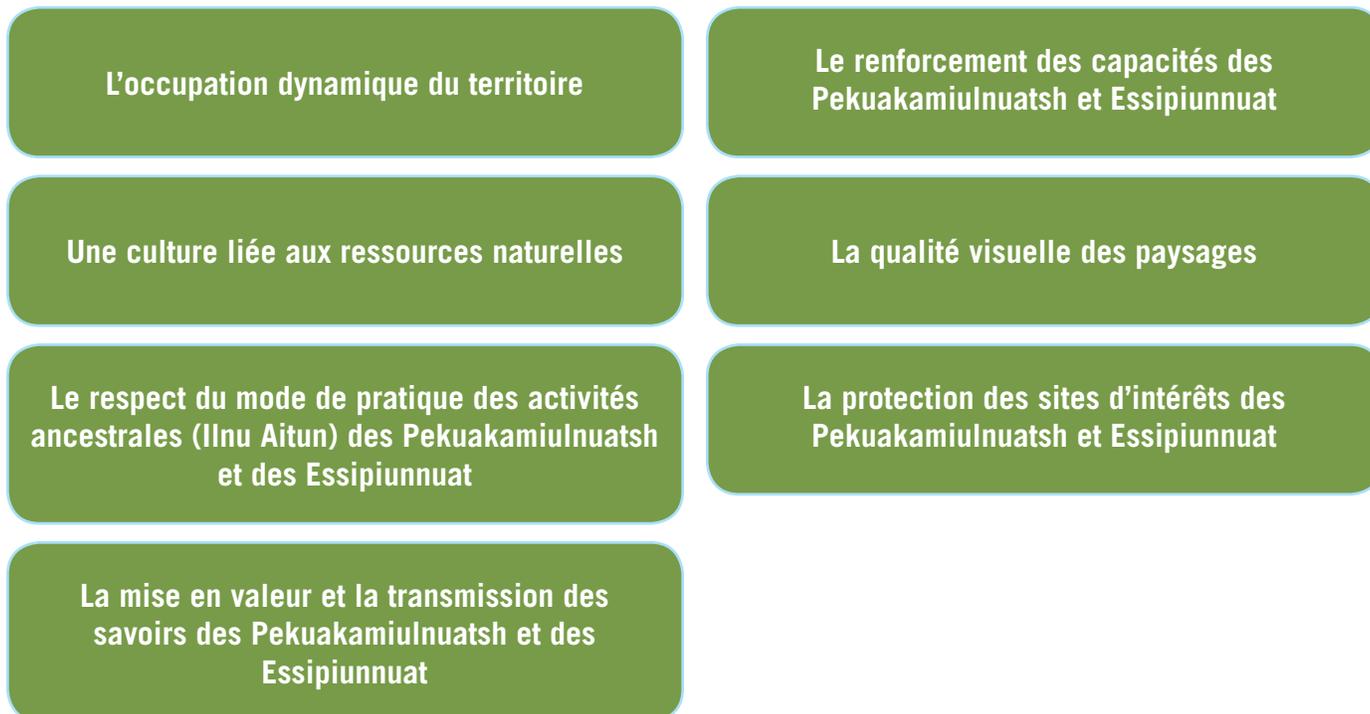
- Perpétuer les relations spirituelles et culturelles des Pekuakamiulnuatsh et des Essipiunnuat avec les dons de la vie que sont la Terre, l'Eau, l'Air et le Feu en les conservant sains, dans le respect de leur caractère sacré.
- Assurer que les approches de planification de gestion et de développement du territoire prennent en compte et maintiennent cette relation privilégiée au territoire des Pekuakamiulnuatsh et des Essipiunnuat.
- Promouvoir une responsabilité sociale et individuelle face à l'environnement par un comportement qui en assure sa protection.



6.4. LA DIMENSION SOCIALE – OCCUPATION, COHABITATION ET HARMONISATION : LA PRISE EN COMPTE DES BESOINS SOCIAUX

La dimension sociale du développement durable et du PRDIRT est représentée par le thème « Occupation, cohabitation et harmonisation : la prise en compte des besoins sociaux. » Dans le cadre du présent plan, cette dimension est reconnue comme étant la finalité au développement durable, c'est-à-dire le mode de vie. Le caractère dynamique de l'occupation d'un territoire ne se manifeste pas uniquement par la vitalité économique, mais également par la vitalité sociale et culturelle qui s'y déploie.

Dimension sociale Occupation, cohabitation et harmonisation: prendre en compte les besoins sociaux



6.4.1. Enjeu : L'occupation dynamique du territoire

L'occupation dynamique du territoire est un enjeu social important à prendre en considération lorsqu'il est question de développement et d'aménagement durable du territoire.

Une grande quantité de droits, d'usages, de valeurs et d'intérêts est présente sur le territoire de la région. La superficie de l'ensemble des droits et statuts consentis sur le territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean totalise plus de 197 000 km², soit près du double de la superficie de la région. Tout individu, tout organisme et tout doivent se doit d'être pris en considération dans un esprit d'équité et de transparence.

Orientation 6.4.1.1.

- Favoriser une cohabitation harmonieuse sur le territoire.

Objectifs stratégiques

- Poursuivre le développement d'une cohabitation harmonieuse avec les Premières Nations.
- Assurer la cohérence et l'intégration des différents outils de planification et de développement du territoire.
- Assurer la cohérence et l'intégration des interventions et des usages sur le territoire.
- Promouvoir l'intégration des principes de développement durable dans les stratégies de développement du territoire.

Orientation 6.4.1.2.

- Rendre dynamiques et durables les communautés de la région, notamment en regard des communautés dévitalisées.

Objectifs stratégiques

- Favoriser une gestion et une mise en valeur des ressources et du territoire qui rejoignent les valeurs et les aspirations des collectivités et qui favorisent leur développement.
- Contribuer au maintien et au développement d'infrastructures, d'équipements et de services de proximité dans les communautés.
- Contribuer à l'amélioration du bilan démographique régional.
- Promouvoir la qualité de vie en région.



6.4.2. Enjeu : Une culture liée aux ressources naturelles

Afin de poursuivre le développement de l'industrie forestière, faunique et minière, le Québec doit faire naître une véritable culture liée aux ressources naturelles. Depuis plusieurs années, une image souvent négative de l'industrie est véhiculée dans notre société, notamment auprès des jeunes. Les impacts de cette situation se font durement sentir particulièrement sur le secteur des ressources naturelles de notre région. À cet égard, les inscriptions dans les programmes de formation sont au plus bas et la main-d'œuvre se fait rare.

Les ressources naturelles créent de la richesse tant par les emplois qu'elles génèrent que par les biens qu'elles procurent à la population. Il est fondamental que les jeunes Québécois et Québécoises en soient conscients, qu'ils développent un sentiment de fierté et le goût d'en faire une carrière florissante.

Orientation 6.4.2.1.

- Améliorer les perceptions à l'égard de l'aménagement, de l'utilisation et de la gestion du territoire et de ses ressources.

Objectifs stratégiques

- Rechercher et partager des perceptions à l'égard des ressources naturelles.
- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action « Forêt et Bois, une culture à retrouver ».
- Promouvoir, sensibiliser et informer l'ensemble de la population sur les différentes utilisations et enjeux associés aux ressources naturelles.
- Tenir compte, dans les stratégies d'intervention et de développement, de l'évolution des perceptions de la population.
- Sensibiliser l'ensemble de la population à l'adoption de comportements responsables face à l'utilisation du territoire et de ses ressources.
- Sensibiliser l'ensemble de la population à l'adoption de comportements responsables face à la préservation du patrimoine collectif.

Orientation 6.4.2.2.

- Assurer la protection et la mise en valeur des ressources patrimoniales et historiques du territoire.

Objectifs stratégiques

- Poursuivre l'identification des sites patrimoniaux et historiques du territoire.
- Acquérir et intégrer les nouvelles connaissances dans les stratégies pour protéger, maintenir ou rehausser les sites patrimoniaux et historiques du territoire.

6.4.3. Enjeu : Le respect du mode de pratique des activités ancestrales (Innu Aitun) des Pekuakamiulnuatsh et des Essipiunnuat

En plus de la présence d'un environnement en santé et d'une abondance continue de gibiers, certains éléments particuliers sont nécessaires à la pratique d'Innu Aitun. Que ce soit pour pratiquer la chasse aux petits ou aux gros gibiers, la pêche estivale ou hivernale, à la ligne ou aux filets, le piégeage des animaux à fourrure ou encore la cueillette des petits fruits ou des plantes médicinales.

Actuellement, il y a des zones de chasse et de pêche historiques qui sont utilisées par les Pekuakamiulnuatsh et les Essipiunnuat. Mais il y a également de nouvelles zones, actuelles et à venir, qui servent, entre autres, à baisser la pression de récolte sur certaines espèces. Pour ce qui est du piégeage, bien que le statut de réserve à castors soit clair sur l'exclusivité attribuée aux Pekuakamiulnuatsh, ainsi qu'à l'égard des terrains de piégeage enregistrés attribués aux Essipiunnuat, il y a lieu d'améliorer les conditions de pratique de cette activité.

Un aspect non négligeable concerne la possibilité pour tous les Pekuakamiulnuatsh et les Essipiunnuat de pouvoir séjourner sur le territoire, dans des conditions où la qualité de l'expérience et l'exercice des droits ne sont pas détériorés par une surabondance de baux à proximité du site utilisé. Cette possibilité de séjour vient aussi avec la nécessité de pouvoir circuler partout sur Nitassinan.

Orientation 6.4.3.1.

- Respecter le droit des Innuatsh aux pratiques, coutumes et traditions ancestrales dont les activités de chasse, de pêche, de piégeage et de cueillette à des fins de subsistances, rituelles ou sociales.

Objectifs stratégiques

- Assurer des conditions favorables pour la pratique de la chasse dans les zones identifiées par les Pekuakamiulnuatsh et les Essipiunnuat.
- Assurer des conditions favorables pour la pratique de la pêche et de la cueillette sur l'ensemble du Nitassinan.
- Assurer des conditions favorables pour la pratique du piégeage sur les terrains de piégeage autochtones.

Orientation 6.4.3.2.

- Respecter le droit des Innuatsh à l'utilisation d'un abri, d'un campement ou d'un camp.

Objectif stratégique

- Assurer des conditions favorables pour l'implantation d'un lieu d'hébergement en territoire.



Orientation 6.4.3.3.

- Respecter le droit des innuatsh à la libre circulation sur le territoire.

Objectif stratégique

- Assurer un accès aux Pekuakamiulnuatsh et aux Essipiunnuat sur les territoires fauniques structurés.

6.4.4. Enjeu : La mise en valeur et la transmission des savoirs des Pekuakamiulnuatsh et des Essipiunnuat

Le concept du savoir autochtone est issu d'une conjonction de divers contextes. Ce sont, d'une part, les études en ethnosciences, en écologie culturelle ainsi qu'en développement et, d'autre part, le contexte social, politique et économique qui façonnèrent la conceptualisation du savoir autochtone.

Le savoir autochtone reflète une expérience cumulative de contacts humains directs avec l'environnement, et ce, sur une longue période de temps. Les études portant sur le savoir traditionnel, terme largement employé durant les années 1980, ne sont pas exclusives au domaine de l'écologie. Ce savoir autochtone a développé d'importants corpus de connaissances sur les comportements des espèces animales, et les Pekuakamiulnuatsh et Essipiunnuat s'efforcent d'appliquer ce savoir à leurs pratiques de récolte, de manière à gérer et conserver les ressources.

Le système de connaissances traditionnelles se différencie donc du savoir que les Occidentaux génèrent par certains aspects :

- il est enregistré et transmis oralement;
- il est basé sur des données diachroniques, c'est-à-dire que les données sont cumulatives sur une longue période de temps;
- il est généré par les usagers des ressources et non par des chercheurs spécialisés;
- il est qualitatif et globalisant (holiste) car il considère son objet dans sa totalité et non par chacun de ses éléments;
- il est enraciné dans un contexte social qui voit le monde en termes de relations sociales et spirituelles dans toute forme vivante;
- les connaissances se cumulent par l'observation et par l'expérience d'essais/erreurs au lieu d'une recherche systématique et expérimentale;
- l'accumulation des connaissances serait plus lente que celle de la science et serait moins apte à une vérification des prédictions.

Orientation 6.4.4.1.

- Intégrer l'utilisation des connaissances et l'expérience millénaire des Pekuakamiulnuatsh et des Essipiunnuat en matière de gestion et d'aménagement du territoire et des ressources naturelles à l'intérieur des différents processus de développement et de planification.

Objectifs stratégiques

- Favoriser une démarche qui permet la documentation des connaissances et des expériences des Pekuakamiulnuatsh et des Essipiunnuat.
- Favoriser une démarche qui permet la reconnaissance et l'utilisation des connaissances et des expériences des Pekuakamiulnuatsh et des Essipiunnuat.

6.4.5. Enjeu : Le renforcement des capacités des Pekuakamiulnuatsh et des Essipiunnuat

Le renforcement des capacités pour les Pekuakamiulnuatsh et les Essipiunnuat consiste à prendre des mesures pour accroître la capacité des individus et de la communauté, à prendre et à appliquer des décisions, et à remplir leurs fonctions de façon efficace, efficiente et viable. Il s'agit d'un processus de changement des mentalités et des comportements, et d'amélioration des connaissances, des aptitudes et des performances.

L'enrichissement des connaissances et le perfectionnement des compétences des Pekuakamiulnuatsh et des Essipiunnuat profitent à l'économie et à l'ensemble de la société.

Orientation 6.4.5.1.

- Intégrer dans le développement des ressources et du territoire la formation et le perfectionnement des compétences autochtones.

Objectifs stratégiques

- Favoriser l'adaptation et la création de programmes de formation pour les jeunes, axés sur l'aménagement intégré des ressources et du territoire et qui correspondent aux valeurs des Pekuakamiulnuatsh et des Essipiunnuat.
- Favoriser l'adaptation et la création de programmes de perfectionnement pour les adultes, axés sur l'aménagement intégré des ressources et du territoire et qui correspondent aux valeurs des Pekuakamiulnuatsh et des Essipiunnuat.
- Appuyer le développement des compétences institutionnelles des Premières Nations à l'égard de la prise en charge et de la gestion des ressources et du territoire.



6.4.6. Enjeu : La qualité visuelle des paysages

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean se caractérise par une grande diversité de paysages; plaines, montagnes, forêts, champs, lacs, rivières, villes et villages forment un étonnant mélange de nature et de modernité. Ces paysages constituent une partie importante du patrimoine collectif du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Le paysage se définit comme une ressource dont les caractéristiques résultent de l'interaction de facteurs physiques et humains. Il représente la relation entre la nature, la culture et la société. Le paysage est donc beaucoup plus large que les caractéristiques visibles d'un territoire et sa définition au PRDIRT, il englobe l'interaction entre l'activité humaine et l'environnement.

Orientation 6.4.6.1.

- Reconnaître le paysage comme composante essentielle du territoire sur les plans économique, social et environnemental.

Objectifs stratégiques

- Promouvoir le paysage comme composante essentielle du territoire sur les plans économique, social et environnemental.
- Favoriser et assurer l'intégration transversale du paysage dans les différents outils de planification et de développement du territoire.
- Favoriser la prise en compte du paysage dans le développement des grands secteurs de l'économie régionale.
- Contribuer à responsabiliser les décideurs à l'égard de leur rôle dans la création et le maintien de paysages de qualité.
- Sensibiliser et former les divers intervenants régionaux à l'interdisciplinarité et à la spécificité des problématiques liées au paysage.
- Favoriser la conciliation des valeurs et aider la population à identifier et à comprendre les caractéristiques, la valeur et la fragilité des paysages.

6.4.7. Enjeu : La protection des sites d'intérêts des Pekuakamiulnuatsh et des Essipiunnuat

Les sites d'intérêts des Pekuakamiulnuatsh et des Essipiunnuat comprennent des emplacements spirituels et culturels. De tels sites peuvent nécessiter des mesures de protection ou de gestion active qui perpétueront les conditions qui les rendent significatifs. Ces mesures de gestion peuvent mettre l'accent sur la prévention des activités nuisibles ou la remise en état des lieux.

En partenariat avec les Pekuakamiulnuatsh et les Essipiunnuat, les organismes régionaux doivent veiller à mettre en place un processus permettant d'identifier tous les sites de signification culturelle spéciale qui pourraient être menacés par les activités d'aménagement et de développement. La taille de ces sites peut varier en fonction de la valeur qui leur a été associée. Les stratégies d'aménagement et de développement devraient chercher à maintenir les valeurs particulières observées dans de tels sites.

Orientation 6.4.7.1.

- Intégrer l'identification et la protection des sites de signification culturelle spéciale pour les Pekuakamiulnuatsh et les Essipiunnuat à l'intérieur des différents processus de développement et de planification.

Objectifs stratégiques

- Favoriser l'identification des sites de signification culturelle spéciale des Pekuakamiulnuatsh et des Essipiunnuat.
- Favoriser la protection des sites de signification culturelle spéciale des Pekuakamiulnuatsh et des Essipiunnuat.

Orientation 6.4.7.2.

- Intégrer dans le développement des ressources et du territoire l'élaboration d'ententes sur l'échange de renseignements qui décrivent les moyens pris pour protéger ces renseignements.

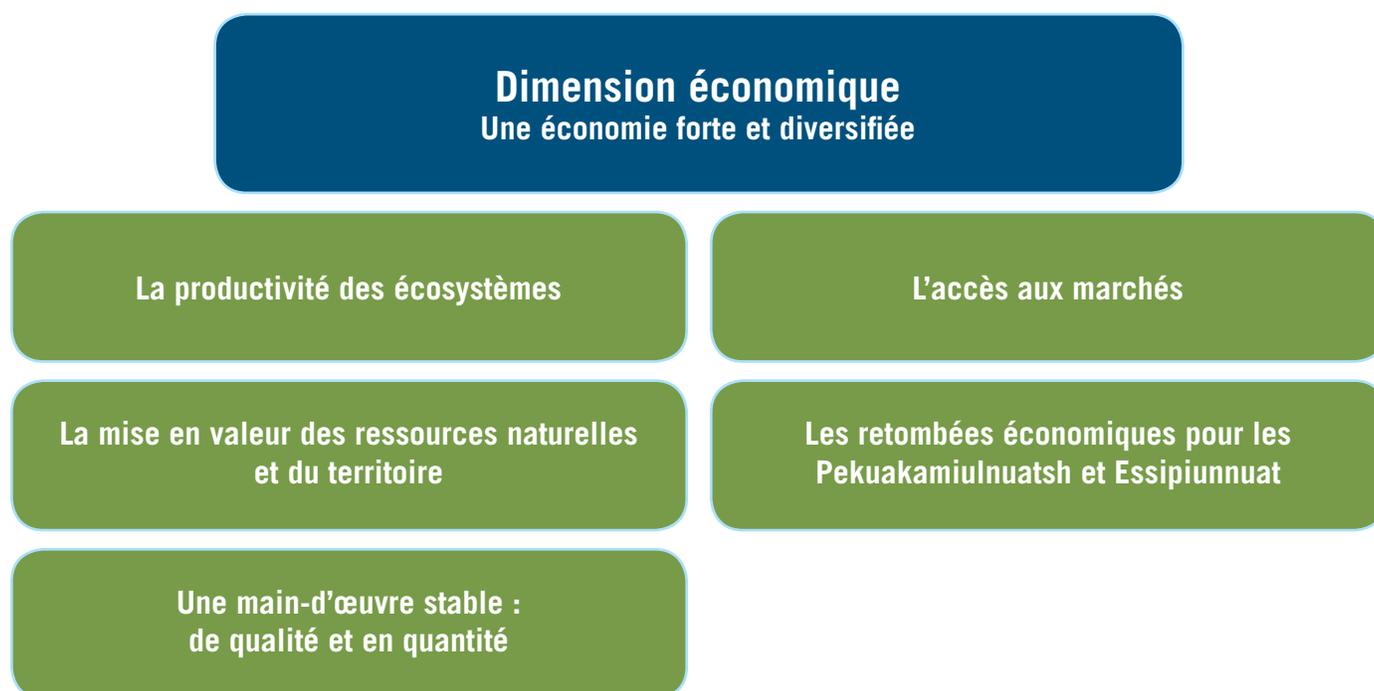
Objectif stratégique

- Convenir de protocoles d'entente sur l'échange et la protection des renseignements fournis par les Premières Nations des Pekuakamiulnuatsh et des Essipiunnuat.



6.5. LA DIMENSION ÉCONOMIQUE – UNE ÉCONOMIE FORTE ET DIVERSIFIÉE

Une économie forte et diversifiée représente la dimension économique du développement durable et du PRDIRT. Les éléments de nature économique ne représentent pas une finalité au développement durable, mais plutôt des moyens que l'on prend pour répondre aux besoins humains et environnementaux afin de maintenir et d'améliorer le niveau de vie. L'amélioration de la performance économique régionale est l'élément central visé à l'intérieur de cette dimension.



6.5.1. Enjeu : La productivité des écosystèmes

Cet enjeu cible l'augmentation du rendement des ressources afin de bâtir un patrimoine en lien avec les ressources naturelles incluant le territoire agricole pour l'avenir de la région. L'amélioration de la productivité des écosystèmes permettra à la région de se doter d'une marge de manœuvre afin de répondre aux besoins sociaux et environnementaux sans cesse plus grands et plus importants.

En se dotant d'écosystèmes sains, résilients et performants, la région pourra prétendre à un tissu industriel en lien avec les ressources naturelles fort, compétitif et diversifié. L'amélioration de la production des écosystèmes en qualité, en quantité et en valeur monétaire, assurera une vitalité et une durabilité aux communautés.

Orientation 6.5.1.1.

- Accroître globalement le rendement des territoires forestiers (qualité, quantité et valeur monétaire).

Objectifs stratégiques

- Développer une stratégie sur les aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL) pour chacun des domaines bioclimatiques.
- Développer une stratégie d'aménagement de sylviculture de base et extensive pour chacun des domaines bioclimatiques.
- Appuyer le développement d'une stratégie de remise en production des territoires mal régénérés suite à une perturbation naturelle et des non-forêts (terrains forestiers improductifs avant 1990).
- Appuyer le développement d'une stratégie d'aménagement pour restaurer le plein potentiel des territoires boisés dégradés.
- Développer une stratégie de développement des produits forestiers non ligneux.

Orientation 6.5.1.2.

- Optimiser le niveau des populations fauniques ciblées pour les activités avec ou sans prélèvement.

Objectifs stratégiques

- Responsabiliser les utilisateurs des territoires libres sur le respect des limites de prélèvement et les impacts de leurs comportements sur la pérennité des populations.
- Maintenir et mettre en place des suivis de populations et des prélèvements en territoires libres et structurés.
- Développer une stratégie de gestion adéquate des populations fauniques et de leurs habitats.

6.5.2. Enjeu : La mise en valeur des ressources naturelles et du territoire

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, plusieurs créneaux ACCORD, plusieurs plans stratégiques et plusieurs plans de développement ciblent la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire en tant qu'enjeu majeur pour l'économie régionale. De plus, l'exploitation des ressources naturelles est le principal moteur économique de la région.

La mise en valeur des ressources naturelles et du territoire interpelle les notions de développement, d'innovation et de diversification de l'utilisation des ressources et du territoire. La mise en valeur des ressources naturelles et du territoire a pour objectifs de maximiser les retombées locales et régionales, de soutenir le développement économique durable des communautés et de maintenir l'activité économique régionale.



Orientation 6.5.2.1.

- Favoriser la recherche, l'innovation et l'ajout de valeur dans le développement d'une industrie forestière dynamique, performante et concurrentielle.

Objectifs stratégiques

- Se doter d'une stratégie de développement de produits à valeur ajoutée.
- Appuyer le développement d'une stratégie de mise en valeur et d'utilisation des produits forestiers non ligneux (PFNL).
- Appuyer la mise en œuvre de la stratégie de la filière bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean.
- Appuyer la mise en œuvre du Créneau d'excellence *Bois*.

Orientation 6.5.2.2.

- Optimiser et diversifier l'utilisation des ressources fauniques.

Objectifs stratégiques

- Développer les services offerts sur les territoires structurés.
- Développer des produits d'appel fauniques régionaux.
- Développer des activités hivernales à caractère faunique.
- Favoriser la mise en valeur des activités sans prélèvement faunique.

Orientation 6.5.2.3.

- Accroître la contribution de l'agriculture au développement de la région.

Objectifs stratégiques

- Harmoniser les différentes interventions et planifications qui peuvent avoir des impacts sur l'intégrité et la pérennité du territoire agricole.
- Identifier les opportunités de mise en valeur du territoire agricole dans le cadre de la portée du PRDIRT.
- Acquérir et intégrer les nouvelles connaissances en regard du secteur agricole dans les stratégies d'intervention et de développement.
- Assurer la mise en œuvre du Créneau d'excellence *Agriculture nordique*.

Orientation 6.5.2.4.

- Accroître la qualité de l'expérience récréotouristique.

Objectifs stratégiques

- Planifier un développement harmonieux et durable de la villégiature.
- Accroître l'offre de villégiature privée et commerciale.
- Planifier un développement harmonieux et durable du secteur récréotouristique et voir à son intégration dans le PRDIRT.
- Augmenter l'achalandage récréatif et touristique.
- Promouvoir et accroître l'offre récréotouristique 4 saisons.
- Assurer la mise en œuvre du Créneau d'excellence *Tourisme d'aventure et écotourisme*.
- Profiter des opportunités de mise en valeur des aires protégées.

Orientation 6.5.2.5.

- Profiter des opportunités provenant du secteur minéral pour diversifier la structure économique régionale.

Objectifs stratégiques

- Acquérir et intégrer les nouvelles connaissances dans les stratégies d'intervention et de développement.
- Développer le potentiel d'utilisation de la filière des minéraux industriels.
- Maintenir les activités d'exploration minérale sur le territoire.
- Favoriser une interaction et une concertation entre les intervenants du milieu régional concernés.

Orientation 6.5.2.6.

- Profiter des opportunités de développement des ressources naturelles et du territoire, notamment le Plan Nord.

Objectifs stratégiques

- Mettre en place des mécanismes nous permettant de profiter des opportunités de développement.
- Accroître le niveau d'emploi, notamment par une plus grande valorisation des ressources sur le territoire des collectivités.



Orientation 6.5.2.7.

- Accroître le développement des unités de production d'énergies propres et renouvelables.

Objectifs stratégiques

- Maximiser les retombées économiques communautaires dans la région.
- Promouvoir le développement de nouvelles unités de production d'énergies propres et renouvelables.
- Tirer profit des expériences récentes dans le développement de nouveaux projets.

6.5.3. Enjeu : Une main-d'œuvre stable : de qualité et en quantité

Le développement des ressources naturelles et du territoire est tributaire de la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée en quantité suffisante. Les gens qui travaillent dans les domaines reliés aux ressources naturelles sont ceux qui en garantissent l'utilisation et la transformation. La rétention, le recrutement et la formation de la main-d'œuvre sont des défis auxquels le secteur des ressources naturelles doit répondre.

Le déclin démographique que vit la région depuis les 30 dernières années est une réalité que doivent surmonter les entreprises régionales pour leurs besoins en main-d'œuvre. Une main-d'œuvre de qualité en quantité est un enjeu clé pour assurer la vitalité et la durabilité de la structure industrielle régionale.

Orientation 6.5.3.1.

- Assurer l'attraction et la rétention d'une main-d'œuvre suffisante, stable et de qualité.

Objectifs stratégiques

- Assurer la mise sur pied d'activités et de programmes de formation répondant aux besoins de l'industrie en lien avec les ressources naturelles.
- Assurer la mise sur pied d'activités et de programmes de formation s'adaptant aux filières émergentes en lien avec les ressources naturelles.
- Assurer la relève dans les domaines d'emplois liés aux ressources naturelles.

6.5.4. Enjeu : L'accès aux marchés

L'accès aux marchés et le développement de nouveaux secteurs novateurs pour les entreprises régionales est un enjeu primordial sur le plan économique. La région doit développer une industrie forte et compétitive. Le positionnement géographique de la région apporte certaines contraintes que doivent surmonter les entreprises afin de maintenir et d'augmenter leur croissance.

Orientation 6.5.4.1.

- Développer des secteurs novateurs et des secteurs en émergence.

Objectifs stratégiques

- Diversifier l'offre régionale.
- Développer les nouvelles filières économiques régionales identifiées dans les planifications existantes.
- Supporter la mise en marché des nouvelles filières.

Orientation 6.5.4.2.

- Répondre et s'adapter aux conditions et aux besoins des marchés.

Objectifs stratégiques

- Acquérir les nouvelles connaissances par des recherches appliquées et les intégrer selon les besoins des marchés.
- Développer une reconnaissance spécifique des produits régionaux répondant aux attentes du marché.
- Assurer la mise en place d'une veille sur le développement du marché du carbone et, le cas échéant, en tirer profit dans l'implantation de stratégies régionales d'aménagement et de développement.



6.5.5. Enjeu : Les retombées économiques pour les Pekuakamiulnuatsh et des Essipiunnuat

Puisqu'il est reconnu que les Premières Nations représentent le segment de la population dont la croissance est la plus rapide, l'amélioration des résultats du marché du travail est critique pour la prospérité économique de la région à long terme.

Les entreprises des Pekuakamiulnuatsh et des Essipiunnuat fonctionnent dans un environnement économique très différent des entreprises régionales. Les entreprises autochtones affrontent également des obstacles persistants à l'accès au capital et peuvent présenter des capacités déficitaires en termes de gestion d'entreprises.

Le succès durable à long terme du développement économique dépend de la présence à la table des intérêts, des ressources et des responsabilités de tous les partenaires – dont les Pekuakamiulnuatsh et les Essipiunnuat. Le façonnement de partenariats nouveaux et efficaces est nécessaire pour s'assurer que les mesures prises par les acteurs régionaux conduisent à des gains significatifs et permanents pour les Pekuakamiulnuatsh et les Essipiunnuat.

Orientation 6.5.5.1.

- Intégrer la création d'emplois dans le développement des ressources et du territoire.

Objectif stratégique

- Favoriser l'emploi de la main-d'œuvre autochtone dans les projets de développement et d'aménagement intégré des ressources et du territoire.

Orientation 6.5.5.2.

- Intégrer le développement de l'entrepreneuriat dans le développement des ressources et du territoire.

Objectif stratégique

- Favoriser le renforcement et la création d'entreprises autochtones dans les domaines du développement et de l'aménagement intégré des ressources et du territoire.

Orientation 6.5.5.3.

- Intégrer le développement de partenariat dans le développement des ressources et du territoire.

Objectif stratégique

- Favoriser la création de partenariat entre des entreprises autochtones et non autochtones dans les domaines du développement et de l'aménagement intégré des ressources et du territoire.



7. MISE EN ŒUVRE DU PRDIRT

L'engagement du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) en regard des propositions contenues dans le PRDIRT se concrétisera par des ententes de mise en œuvre des propositions et des actions avec lesquelles il est en accord et en fonction de ses capacités d'agir. Cet engagement peut, notamment, se traduire par l'adaptation de stratégies, de programmes ou de normes encadrant la gestion d'une ou des ressources naturelles ou du territoire.

À la suite du dépôt du PRDIRT, la CRRNT réalisera un plan de mise en œuvre qui dressera les actions et les cibles à atteindre en lien avec ses enjeux, ses orientations et ses objectifs stratégiques.

Ce plan de mise en œuvre recensera toutes les activités, projets et travaux de la CRRNT convenus avec le MRNF. Le Plan de mise en œuvre deviendra un outil de coordination de la mise en œuvre du PRDIRT et facilitera le suivi des projets. La CRRNT collaborera avec les intervenants du milieu régional partenaires afin que soient réalisées certaines actions du plan.

Pour les activités, projets et travaux de la CRRNT qui concernent d'autres ministères ou d'autres organismes, la CRRNT aura à convenir d'ententes pour financer les projets dont la responsabilité leur revient.

En regard des diverses structures de concertation visant la mise en œuvre du nouveau régime forestier, la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, l'article 58, 2^e alinéa, stipule : « *Que les orientations et les objectifs régionaux prévus au PRDIRT devront être pris en compte dans l'élaboration des plans tactiques et opérationnels qui seront alimentés par les tables de gestion intégrée des ressources (T.G.I.R.T.)* ».

De plus, le Guide sur la gestion intégrée des ressources et du territoire énonce que l'ensemble des objectifs et mesures des PAFI devra respecter les orientations régionales définies dans le PRDIRT.

8. MÉCANISME DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le PRDIRT doit être un outil évolutif qui s'adapte aux nouvelles réalités régionales. À cette fin, sa mise à jour s'effectuera en fonction des besoins de la CRÉ, du Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, du MRNF et en fonction de l'acquisition des nouvelles connaissances sur les ressources naturelles de la région. Les mises à jour devront être effectuées au moins tous les cinq ans.

Il appartient à la CRRNT de se doter d'outils efficaces afin de suivre et d'évaluer annuellement le PRDIRT. Un suivi et une reddition de comptes auprès des intervenants du milieu seront nécessaires afin de maintenir l'adhésion et la participation de ceux-ci au plan.



LISTE DES ACRONYMES ET DES ABRÉVIATIONS

AADI	Aire d'aménagement et de développement innue
ACCORD	Action concertée de coopération régionale de développement
AEE	Agence de l'efficacité énergétique
AETSQ	Association des entrepreneurs sylvicoles du Québec
AIPL	Aire d'intensification de la production ligneuse
AMCG	L'Anorthosite, les Mangarites, les Charnokites et les Granites
CAAF	Contrat d'aménagement et d'approvisionnement forestier
CERM	Centre d'étude sur les ressources minérales
CIDEL	Centre d'innovation et de développement expérimental du Lac-Saint-Jean-Nord
CLAP	Corporation de LACTivité Pêche Lac-Saint-Jean
COMEX	Comité d'experts
CONSOREM	Consortium de recherche en exploration minérale
CRCMM	Chaire de recherche du Canada en métallogénie magmatique
CRÉ	Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean
CREDD	Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean
CRRNT	Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire
CSA	Canadian Standards Association
EdPOG	Entente de principe d'ordre général
FMSLSJ	Fonds minier du Saguenay–Lac-Saint-Jean
FSC	Forest Stewardship Council
GES	Gaz à effet de serre
GWh	Gigawatt/heure
Ha	Hectare
Km	Kilomètre
Km ²	Kilomètre carré
Kwh	Kilowatt heure
M	Mètre
M ³	Mètre cube
M ³ /h	Mètre cube/heure
M ³ /s	Mètre cube/seconde
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MDEIE	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
MW	Mégawatt
OBV	Organisme de bassin versant
PAFI	Plan d'aménagement forestier intégré
PDE	Plan directeur de l'eau
PDFD	Partenaires pour le développement forestier durable
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PIB	Produit intérieur brut

PRDIRT	Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire
PRDTP	Plan régional de développement du territoire public
QC	Québec
SEPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
SEPM	Sapin, épinettes, pin gris et mélèzes
SFI	Sustainable Forestry Initiative
SLSJ	Saguenay–Lac-Saint-Jean
SOQUEM	Société québécoise d'exploration minière
TGIRT	Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire
TMA	Tonne métrique anhydre
TWh	Térawatt/heure
UAF	Unité d'aménagement forestier
UQAC	Université du Québec à Chicoutimi
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée



BIBLIOGRAPHIE

Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2011. Portrait énergétique régional du Saguenay–Lac-Saint-Jean. 188 pages et annexes.

Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2011. Portrait faunique de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 240 pages.

Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire du Saguenay–Lac-St-Jean, 2011. Portrait forestier de la région du Saguenay–Lac-St-Jean. Préparé par le Groupe Optivert, 221 pages et annexes.

Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2011. Portrait hydrique régional du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Préparé par l'Organisme de bassin versant du Saguenay, 101 pages et annexes.

Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2011. Portrait minéral régional du Saguenay–Lac-Saint-Jean. 144 pages et annexes.

Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2011. Portrait territoire régional du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Préparé par le Groupe Conseil Nutshimit Inc. 282 pages et annexes.

